



Comité de bassin

Séance plénière

7 octobre 2021

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Ordre du jour	3
3. Procès-verbal	5
4. Liste de présence	58



Comité de bassin

Séance plénière

7 octobre 2021

Diffusion

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Comité de bassin Séance plénière

Jeudi 7 octobre 2021
(de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00
en présentiel et visio Zoom)

Lien à la réunion Zoom :
<https://us06web.zoom.us/j/83247473932>
ID de réunion : 832 4747 3932

Ordre du jour

pour délibération du CB : D
pour information : I

MATIN (9h30-12h30)

INSTANCES

1. Élection du président ou de la présidente du comité de bassin D
- 1 Bis. Élection d'un vice-président supplémentaire D
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2021 D
3. Élection des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne D
4. Élection du président ou de la présidente de la commission permanente mixte Programme..... D

PROGRAMME

- Révision à mi-parcours du 11^e programme d'intervention et saisine du comité de bassin D
- Avis conforme du comité de bassin

PAUSE DÉJEUNER (12h30-14h00)

APRÈS-MIDI (14h00-16h00)

INONDATIONS

- Projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et de ses affluents D

INSTANCES

1. Élection à la présidence des commissions territoriales D
2. Élection au Comité National de l'Eau D
3. Élection à la commission relative aux Milieux naturels..... D
4. Élection au comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest D
5. Élection à la commission des usagers du soutien des étiages de l'Allier et de la Loire D
 - Élection de 5 représentant(e)s des irrigants

- Élection de 5 représentant(e)s des industriels dont EDF

Les deux points suivants sont inscrits sous réserve du temps encore disponible :

6. Création d'un comité scientifique auprès du comité de bassin Loire-Bretagne D
7. Règlement intérieur du comité de bassin

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. FAUCONNIER, vice-président :

Mesdames, messieurs, chers collègues, je vous propose d'ouvrir notre séance. Tout d'abord, je souhaite accueillir les membres présents et saluer la présence de :

- Mme Engström, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne et présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- M. Brulé, Dreal de la région Centre-Val de Loire ;
- Mme Clermont-Brouillet, Commissaire du gouvernement auprès de l'Agence de l'eau (qui participe en visioconférence) ;
- M. Doron, vice-président issu du collège des usagers non économiques ;
- M. Gutton, directeur général de l'Agence de l'eau.

Mme ENGSTRÖM :

Je veux dire un grand merci à l'ensemble des conseils régionaux et à l'Assemblée des départements de France qui nous ont transmis la liste de leurs représentants, ce qui nous permet de tenir notre réunion aujourd'hui parce qu'elle n'aurait pas pu être repoussée. Je vous rappelle l'enjeu qu'il y a à adopter le programme révisé, et en particulier le volet « redevances », pour que les nouveaux taux soient applicables dès le début de l'année 2022.

Bienvenue donc à l'ensemble des nouveaux membres du comité de bassin représentants des conseils régionaux et départementaux. Je tiens à souligner l'importance de votre rôle, du rôle des représentants des collectivités de manière générale au sein du comité de bassin. En effet, vous devez à la fois porter la voix de vos territoires au sein de notre instance mais aussi, en sens inverse, porter les enjeux de la politique de l'eau auprès des acteurs locaux. Comme ce sont des sujets complexes, je sais combien ce n'est pas toujours simple.

Évidemment, je ne peux pas ne pas saluer M. Fauconnier qui préside cette réunion du comité de bassin jusqu'à l'élection d'un président ou d'une présidente et qui ensuite quittera sa fonction de membre du comité à la suite de cette réunion ; un grand merci pour avoir présidé les dernières réunions, que ce soit comité de bassin ou bureau, avec implication et dans le respect de chacun des membres ; un grand merci pour votre engagement au sein du comité de bassin depuis de si nombreuses années.

[Applaudissements]

M. FAUCONNIER, vice-président :

Merci, Mme la préfète. Merci à tous et à toutes. M. le directeur général, nous allons pouvoir passer à l'appel des participants.

M. GUTTON :

Cela peut être un peu fastidieux. Nous sommes à la fois en distanciel et en présentiel. Nous avons d'ailleurs le plaisir d'avoir à Orléans, salle Sologne, une salle bien remplie, un peu agitée. Cela a un côté un peu « jour de rentrée ». Je crois que les membres présents sont contents de se retrouver. Il va falloir, la prochaine fois, prendre une salle un peu plus grande pour que d'autres puissent les rejoindre. Nous avons aussi le plaisir d'accueillir de nouveaux visages.

Je vous propose de procéder à l'appel par collègue. Ce sera l'occasion pour les nouveaux arrivants de nous faire signe. Je vais commencer par les parlementaires et les collectivités territoriales.

M. Gutton procède à l'appel nominal.

M. GUTTON :

C'était un petit peu long mais inévitable pour assurer la sécurité de nos votes ultérieurs.

M. FAUCONNIER, vice-président :

Je vous rappelle que nous avons parmi nous 8 nouveaux (nouvelles) représentant(e)s des régions et 19 représentant(e)s des départements, tous désignés et nommés à la suite des élections régionales et départementales de juin 2021.

Nous avons également M. Burlot qui est une nouvelle personnalité qualifiée. Il remplace M. Roussel qui a démissionné.

Un certain nombre d'entre vous se sont présentés lors de l'appel. Y en a-t-il certains qui souhaitent reprendre la parole pour rajouter quelques mots ? Je ne vois personne qui souhaite intervenir. M. le directeur, je vous repasse la parole pour faire le point.

M. GUTTON :

Nous avons de nombreux votes. J'y faisais allusion tout à l'heure. Nous devons élire le président ou la présidente du comité de bassin ainsi que les trois représentant(e)s des collectivités territoriales au conseil d'administration de l'Agence de l'eau, conseil d'administration qui se réunira sous la présidence de Mme Engström dès cet après-midi après le vote du comité de bassin sur le programme d'intervention.

J'en profite pour signaler aux trois personnes qui seront élues qu'elles pourront, dès cet après-midi, siéger au conseil d'administration. C'est une nouveauté. Le ministère a fait une analyse juridique différente de celle qu'il faisait par le passé, ce qui permet d'éviter un arrêté ministériel. C'est une nomination immédiate. D'une certaine façon, c'est le comité de bassin qui désigne directement ses représentant(e)s.

Nous aurons également l'élection à la présidence de la commission permanente Programme. Pour les nouveaux arrivants, il s'agit du programme d'intervention de l'Agence de l'eau. Il faut que cette personne soit membre du conseil d'administration, puisque c'est une commission mixte « conseil d'administration et comité de bassin ».

Trois commissions territoriales avaient perdu leurs président(e)s à la suite des élections départementales et régionales. Ils/elles seront également à renouveler. Il y a des places vacantes à la commission Milieux naturels présidée par M. Doron, également au Comité national de l'eau qui est présidé par un ancien parlementaire, Jean Launay. Nous aurons également des élections au comité des réservoirs de Naussac et Villerest et à la commission des usagers et de soutien des étiages de l'Allier et de la Loire.

Cela fait un certain nombre d'élections. Pour éviter une trop longue séquence d'élections, nous les avons scindées entre le matin et l'après-midi.

Je rappelle également que les vice-président(e)s des commissions ne sont pas élu(e)s par le comité de bassin. Ces élections se font au sein des commissions territoriales ou commissions permanentes.

Les deux dossiers principaux portent aujourd'hui sur la révision du 11^e programme. Un gros travail a été accompli depuis l'installation du nouveau comité de bassin, à l'époque sous la présidence de M. Gérard, puis de M. Albert et de Mme Schaepelynck qui l'ont remplacé à l'issue des élections régionales. Le travail s'est déroulé durant l'été. Nous vous en présenterons les conclusions ce matin.

Nous prévoyons également - M. Fréchet interviendra sans doute sur le sujet - de vous présenter le projet d'aménagement d'intérêt commun pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et de ses affluents, qui est présenté par l'établissement public Loire. Un certain nombre d'entre vous sont sans doute membres des instances de gouvernance de cet établissement.

M. Gandrieau me dit que c'est effectivement lui qui rapportera pour la commission Inondations - plan Loire, sous le regard de M. Fréchet qui est également membre de ce comité de bassin.

Puis, nous vous présenterons un petit peu en fonction du temps, puisqu'il faut que nous ayons terminé à 16h, les travaux du bureau qu'a présidé M. Fauconnier pour faire évoluer à la fois le règlement intérieur de cette assemblée, mais également proposer - c'est un engagement qui avait été pris - la création d'un comité scientifique.

Il y a également de petites questions pratiques. Les membres qui suivent en visioconférence doivent avoir ouvert deux liens : le lien Zoom et le lien Provote. Nous avons vérifié le lien Zoom parce que l'appel était aussi l'occasion de vérifier que la visioconférence fonctionnait bien. Ceux qui n'avaient pas répondu avaient peut-être des problèmes techniques. Puis, vous avez reçu un lien Provote dès hier et à nouveau ce matin pour pouvoir voter à distance. Les personnes présentes dans la salle doivent également activer le lien Provote de façon à pouvoir avoir l'ensemble des votes sur le même outil. Vous devez conserver cette ouverture de deux liens sur l'ensemble de la journée.

Je vais faire un petit rappel concernant Zoom. Il faudrait que vos micros soient coupés. Je fais le constat au fil des mois que la pratique est maintenant bien passée. Il faut actionner la main bleue en bas à gauche de votre écran pour demander la parole. Cela est toujours un peu plus difficile. En tout cas, si vous n'arrivez pas à activer une main, n'hésitez pas à ce moment-là à intervenir pour que l'on n'oublie pas votre prise de parole.

Les séances plénières sont enregistrées. Vous avez dû avoir l'information au moment de votre arrivée en salle d'attente. Comme l'ensemble du comité de bassin est enregistré, nous vous remercions de rappeler votre nom en début d'intervention.

Le logiciel Provote permet à la fois l'émargement, la présence. C'est donc nécessaire pour le quorum, même si nous avons fait l'appel.

Nous rappellerons chaque fois les règles de vote. Nous avons également rappelé les pouvoirs dont vous disposiez.

En cas de suspension de séance, nous essayons, malgré la mixité de nos travaux, de permettre un fonctionnement mixte des groupes. Si jamais il y avait une suspension de séance, nous avons organisé la possibilité de faire des réunions en visioconférence pour les différents groupes du comité de bassin.

M. MORARD :

Quand vous allez cliquer sur le lien Provote, une fenêtre va s'ouvrir automatiquement pour vous demander un mot de passe. Le mot de passe enregistré est celui de votre dernière session. Si vous validez, vous arriverez sur la dernière session sur laquelle vous avez voté. Par conséquent, il faut bien saisir le nouveau mot de passe qui vous a été envoyé hier et ce matin. Il faut le noter scrupuleusement, puis le saisir sinon vous allez tomber sur une session qui est close depuis un petit moment. Ce n'est pas forcément toujours intuitif mais en tout cas, nous vous le rappelons de manière à éviter d'être exclus de la session de vote.

M. GUTTON :

C'était un rappel utile. Nous vous invitons d'ailleurs à changer régulièrement vos mots de passe sur l'ensemble de vos applications. C'est un petit rappel de sécurité informatique. En l'occurrence, il change à chaque vote. Vous devez donc ouvrir la session d'aujourd'hui avec votre nouveau mot de passe. J'espère que tout le monde l'a bien reçu. De la même façon, s'il y a une difficulté en la matière - nous allons néanmoins procéder à un test -, vous aurez l'occasion de vous rapprocher du secrétariat des instances de bassin et éventuellement d'intervenir dans la discussion s'il y a une difficulté particulière.

Mme HAAS :

Ma collègue Girardot-Moitié n'a pas reçu le mail avec Provote.

M. GUTTON :

Nous lui renvoyons le lien. Toutefois, qu'elle n'hésite pas à passer par votre intermédiaire si elle n'a pas reçu le lien très vite. Nous allons le faire pendant le vote d'essai.

Je vous rappelle, avant de passer au vote, la tenue d'un colloque des comités de bassin qui se tiendra le 9 décembre prochain à Paris. C'est un événement que nous avons déjà organisé en inter-agences il y a deux ans à Lyon sur les questions de changement climatique. Ce colloque se

déroulera sur l'ensemble de la journée, avec des salons thématiques et une table ronde qui recueillera le témoignage de grands témoins.

Comme c'est un événement national qui regroupe l'ensemble des membres des comités de bassin, il y a des quotas. Pour le bassin Loire-Bretagne, une trentaine de personnes peuvent y participer, dans le respect des règles sanitaires qui sont en vigueur à ce moment-là. Nous avons déjà proposé aux membres du bureau et aux élus au Comité national de l'eau de s'inscrire. Certains ne l'ont pas fait. Par conséquent, nous proposerons à ceux qui sont intéressés des possibilités d'inscriptions complémentaires. Ceux qui seraient déjà intéressés peuvent se rapprocher du secrétariat des instances de bassin.

Je vous propose maintenant un vote d'essai pour utiliser la plateforme Provote. Nous avons dans la salle des personnes qui sont déjà très habituées au logiciel, notamment celles qui sont là depuis le mois de février. Puis, nous avons les nouveaux élus départementaux et régionaux qui découvrent l'utilisation de cet outil.

M. FAUCONNIER, vice-président :

Je vous propose de faire le vote de test.

M. GUTTON :

Vous allez répondre à une vraie question : êtes-vous pour ou contre le test de Provote ? 190, c'est le nombre de membres du comité de bassin. Cela représente 190 suffrages mais en réalité, vous n'êtes pas 190 puisque quelques personnes ne sont pas présentes. Il devrait y avoir un peu moins de 170 voix.

[Vote-test pour se familiariser avec l'outil Provote]

M. GUTTON :

Nous n'avons que 149 suffrages exprimés, donc il doit nous manquer une quinzaine de votes. Pour ceux qui n'arriveraient pas à voter, nous les prendrons en manuel par la suite.

M. FAUCONNIER, vice-président :

M. le directeur, je vous propose de suspendre le vote d'essai.

M. GUTTON :

Nous avons 151 suffrages exprimés. Quelques personnes ont réussi à se connecter depuis.

M. FAVREAU :

Le fait que cela ne fonctionne pas peut-il être dû à l'utilisation d'une tablette ?

M. GUTTON :

Non, cela doit fonctionner sur tous les outils (tablettes, téléphones, etc.). Nous nous organiserons pour que les quelques personnes qui ont des difficultés puissent s'exprimer séparément.

M. FAUCONNIER, vice-président :

Maintenant, je vous propose de passer au premier item de la journée, c'est-à-dire l'élection du président ou de la présidente du comité de bassin. M. le directeur, je vous propose de présenter les règles.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE BASSIN

Point « Instances » n°1 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Le Code de l'environnement précise les modalités d'élection des présidents ou présidentes de comités de bassin. Vous savez que le comité de bassin est renouvelé tous les six ans. Pour autant, le comité de bassin élit tous les trois ans un président et des vice-présidents. C'est ce qui avait été fait en février dernier. Du fait des élections régionales, il convient de revenir devant le comité de bassin pour la fin du mandat de départ puisque le mandat qui reste à courir est d'environ deux ans.

Le président est élu par les membres du collège des parlementaires et des collectivités territoriales, du collège des usagers non économiques et du collège des usagers économiques, ce qui représente 80 % des membres du comité de bassin. Les représentants de l'État ne participent pas au vote.

Le président ou la présidente doit être un membre du collège des parlementaires, ou du collège des collectivités territoriales et une personnalité qualifiée.

C'est un vote à deux tours, à majorité absolue, puis relative en cas de candidatures multiples.

M. FAUCONNIER, vice-président :

M. le directeur, je pense qu'il faut que nous fassions appel aux candidats, de façon à avoir une présentation de ces personnes.

M. GUTTON :

Vous avez tous reçu une lettre de candidature de M. Burlot, personnalité qualifiée. Des candidats peuvent encore se manifester ce matin, en tout cas avant l'organisation du vote.

M. FAUCONNIER, vice-président :

Y a-t-il un ou une candidate qui souhaite faire part de sa candidature ? Je n'en vois pas, je passe donc la parole au candidat Burlot.

M. BURLOT :

J'ai eu l'occasion, il y a quelques jours, de vous faire part de ma lettre de candidature. Je voudrais insister sur deux ou trois points si vous le voulez bien.

D'abord, en matière de contexte, il y a moins d'un an, vous m'avez renouvelé votre confiance pour présider cette instance et pour travailler sur le sujet du moment, à savoir la révision du Sdage. Le sujet est extrêmement compliqué. Il fait l'objet de tensions très fortes entre nous. Ma volonté première est avant tout d'essayer de trouver les voies du compromis.

Aujourd'hui, nous ne pourrions pas parler développement économique de nos territoires, aménagement de nos territoires sans la préservation des ressources en eau. C'est essentiel. Nous ne pouvons pas faire l'impasse là-dessus. Ceux qui pensent que nous pourrions faire autrement se trompent. Nous avons la nécessité absolue de concilier, de réconcilier les acteurs autour de cette question.

Ce que j'aime beaucoup au comité de bassin- et c'est très rare -, c'est cette capacité à « faire ensemble » avec des élus, des territoires, des industriels, des associations de protection de l'environnement et des agriculteurs. C'est ensemble que nous allons essayer de construire et d'aboutir à un Sdage ambitieux.

Dois-je rappeler les conséquences de ce dérèglement climatique ? L'autre jour, un certain nombre d'experts disaient que les crues de la Roya il y a un an représentaient 1 Md€ de dégâts. Aujourd'hui, si nous ne sommes pas dans l'anticipation de ces sujets, nous ne ferons que subir.

Je vois bien et j'entends bien les craintes, notamment de la profession agricole. Là aussi, il faut que collectivement, nous trouvions les voies de la raison. Si je me présente devant vous à cette présidence, c'est pour essayer de faire ensemble.

Je n'oublie pas les questions de l'amont. Je n'oublie pas les délibérations qui ont été prises par un certain nombre de collectivités. Si je suis élu, l'une de mes premières décisions serait de me rendre à l'amont du bassin et de réunir tous les acteurs parce que nous avons besoin de faire ensemble.

Il faut certes défendre un Sdage ambitieux, mais aussi préserver et développer les moyens financiers des agences de l'eau. Là aussi, pendant de nombreuses années, on a pensé que les agences de l'eau roulaient sur l'or. Il faut bien se rendre compte que les efforts que nous allons devoir faire sont considérables. Il faut absolument que nous préservions nos moyens financiers. Je ne vous rappelle pas les discussions que nous avons eues sur le plafond mordant. Avec les présidents de comités de bassin, je souhaite que nous puissions rencontrer très vite les ministres pour dire la nécessité de préserver nos ressources financières.

Dois-je rappeler les nouvelles compétences des collectivités sur la Gemapi ? Quand nous voyons les dépenses qu'il va falloir engager sur ces sujets, c'est considérable. Malheureusement, l'argent public est limité. Nous voyons bien que les départements et les régions ont des difficultés.

Il y a aussi la nécessité de parler de péréquation financière. Le bassin Loire-Bretagne notamment, compte le plus grand nombre de territoires ruraux. C'est le plus grand bassin mais avec une agence qui a les moyens les plus limités. Il faut aussi plaider pour une péréquation nationale entre agences.

Enfin, il faut défendre et assurer un dialogue permanent et constructif. C'est ma volonté. J'ai été élu depuis 1983. J'ai occupé des fonctions de conseiller municipal, de maire de ma commune, de président d'une communauté de communes. J'ai eu la chance d'être, durant trois mandats, vice-président du conseil régional de Bretagne. Ces sujets m'ont toujours passionné. C'est avec la volonté de faire ensemble que je me présente devant vous.

M. FAUCONNIER, vice-président :

Merci, M. Burlot. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de passer au vote.

M. GUTTON :

Nous avons 154 personnes enregistrées sur Provote. Ces réunions de comité de bassin sont compliquées en mixte. Pour les personnes qui n'arrivent pas à aller sur Provote, nous les invitons à voter en adressant un message directement à Valéry Morard qui collectera les quelques voix concernées.

M. MORARD :

Uniquement à moi sinon votre vote ne sera pas confidentiel... Je me garderai bien de redonner l'identité des votants. Par contre, je donnerai le total des votes ainsi reçus.

M. DEGUET :

J'imaginai qu'il pouvait y avoir un peu d'éléments de débat sur cet événement qui n'est pas un événement mineur et qui engage en partie la vie de l'Agence de l'eau pendant deux ans et demi.

Je remercie M. Burlot d'avoir clairement situé la question dans un enjeu large et dans un vrai enjeu de crise. Je pense que c'est extrêmement important que nous voyions que nous sommes dans une phase où nous ne continuerons pas les choses comme avant et encore moins en revenant en arrière comme nous commençons à le voir sur des questions de continuité écologique et sur des questions de qualité d'eau. Ce sont absolument des voies sans issue. Clairement, il faut bien que tout le monde se rende compte que nous ne ferons pas comme nous le faisons auparavant et qu'il faudra changer.

Vous connaissez notre point de vue : c'est qu'à force de vouloir dompter la nature et de ne pas la voir, nous avons fini par rendre notre vie difficile. Sur tous les aspects que je viens d'évoquer, y

compris les questions de quantité d'eau pour les activités anthropiques, il faut absolument que nous revenions à des solutions qui viennent de la nature et qui comptent sur la nature. C'est le premier élément.

Il est évident que dans le comité de bassin, il n'y a pas de consensus. Évidemment, il y a des positions divergentes. Évidemment, il faut qu'elles soient exprimées. Évidemment, c'est mieux qu'elles soient exprimées clairement. Par contre, nous sommes extrêmement attachés aux agences de l'eau telles qu'elles sont, qui permettent un vrai débat - je veux insister - telles qu'elles sont actuellement, c'est-à-dire avec des commissions dans lesquelles il y a du débat.

Nous ne sommes pas là pour commencer à nous compter mais pour arriver à construire des positions communes ou en tout cas des éléments de compréhension entre les positions de chacun. Nous serons particulièrement attachés à tout cela. Je le dis en particulier à M. Burlot parce qu'il sait que cette question a pu nous opposer par le passé.

M. FAUCONNIER, vice-président :

Je vous propose de passer au vote.

M. GUTTON :

Tout à l'heure, nous avons eu 150 suffrages exprimés. Les représentants de l'État ne votant pas, nous n'allons pas arriver au même nombre.

[Vote en cours]

M. FAUCONNIER, vice-président :

Nous pouvons clôturer le vote.

M. GUTTON :

Nous avons au total 102 voix pour M. Burlot et 27 votes blancs. M. Burlot est réélu président du comité de bassin.

- *Élection du président ou de la présidente du comité de bassin.*
- ***M. Burlot est élu à la majorité (102 voix pour, 27 votes blancs).***

M. MORARD :

Je profite de ce moment d'installation de chaise de notre nouveau président du comité de bassin pour faire un rappel à ceux qui ont annoncé qu'ils allaient quitter la réunion en cours de séance, c'est-à-dire d'ici cet après-midi, que vous avez la possibilité, via Provote, de donner procuration aux membres du comité de bassin de votre choix. Vous pouvez donc affecter votre vote via Provote dans le même collège en allant sur le menu de Provote, en haut à droite.

M. le président :

Je vous remercie, mes chers amis, de votre confiance. Je vais essayer d'être à la hauteur de l'enjeu. Je ne vais pas vous redire ce que je vous ai dit tout à l'heure en présentant ma candidature. Ce qui me fait peur aujourd'hui dans notre République, c'est que l'on ne sait plus se parler. Finalement, cela fait le jeu des extrêmes et c'est grave. Les solutions, devant l'urgence qui est la nôtre, il va falloir que nous les trouvions. Si nous ne les trouvons pas dans des assemblées aussi ouvertes que les nôtres, c'est à désespérer. Vous pouvez donc compter sur mon engagement pour tout faire pour faciliter le dialogue entre les uns et les autres parce que nous avons l'obligation de trouver des solutions dans ce sens.

Merci, Mme la Préfète, de votre confiance. Je veux avoir une pensée pour M. Fauconnier, notre vice-président qui a assuré l'intérim et qui l'a fait parfaitement bien. Merci, M. Fauconnier, pour votre engagement au sein de notre instance. Merci à tous ceux qui nous ont quittés parce qu'il y a

eu un certain nombre de renouvellements. Je suis content, M. le Directeur, que nous ayons eu une pensée pour eux au moment de leur départ. Rappelons-nous que tout le travail que nous faisons collectivement, nous le faisons bénévolement au service de nos organisations. C'est un engagement très fort. Je souhaite vous en remercier.

Je veux avoir également une pensée pour Laurent Gérard qui n'a pas été réélu à la Région. Il s'est beaucoup investi au comité de bassin. Les discussions ont été parfois vives entre les uns et les autres. Laurent Gérard a beaucoup travaillé. Je tiens à lui rendre hommage ce matin.

Sans plus attendre, nous allons poursuivre nos travaux. Nous passons au point suivant.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE PLÉNIÈRE DU 30 JUIN 2021

Point « Instances » n° 2 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Nous allons passer à l'approbation du procès-verbal.

M. le président :

Je vous propose de passer au vote à moins qu'il n'y ait des demandes de prises de parole. S'il n'y en a pas, le vote est ouvert.

M. GUTTON :

Cette fois-ci, tout le monde peut voter, y compris les représentants de l'État. C'est l'occasion de refaire un point sur les questions de vote. L'enjeu n'est pas tout à fait le même. Le procès-verbal de nos instances est un point important. Nous avons quelquefois des contentieux. Retourner au procès-verbal est important. Cela fait partie des pièces qui nous sont parfois demandées. De toute façon, nous les mettons aussi sur notre site internet. Ils sont accessibles à tous les habitants du bassin Loire-Bretagne et même au-delà.

Je pense que tout le monde a pu voter. Nous pouvons clore le vote. Nous avons 155 suffrages exprimés : 143 voix pour et 13 abstentions qui sont vraisemblablement les élus qui n'étaient pas présents au moment de ce comité de bassin du 30 juin dernier.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 30 juin 2021.*
- **Adoptée à la majorité (143 voix pour, 13 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-13 du 7 octobre 2021.

ÉLECTION DE TROIS REPRÉSENTANT(E)S DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Point « Instances » n° 3 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

C'est l'occasion de rappeler ou de dire aux nouveaux membres du comité de bassin que cette assemblée compte 190 membres, avec 40 % de représentants des collectivités locales - c'est le

collège le plus important du comité de bassin -, deux autres collèges représentant les usagers, à savoir les usagers dits économiques et les usagers dits non économiques, des personnalités qualifiées qui sont représentées dans ce deuxième collège et 20 % de représentants de l'État.

C'est ce comité de bassin qui désigne les membres du conseil d'administration, lequel est constitué de trois tiers. La répartition entre les collèges est différente de celle du comité de bassin (20 % pour l'État). En l'occurrence, l'État représente un tiers du conseil d'administration. Le comité de bassin est composé de 40 % de représentants d'usagers économiques et non économiques. Là, ils ne représentent plus qu'un tiers. De la même façon, les collectivités qui représentaient 40 % du comité de bassin représentent un tiers du conseil d'administration.

Ce sont les différents collèges du comité de bassin qui désignent leurs représentants au conseil d'administration, à l'exception de l'État dont la désignation s'effectue directement au niveau national.

Pour rappel, aujourd'hui dans toutes les agences de l'eau, les présidents et présidentes des conseils d'administration sont les préfets coordonnateurs ou les préfètes coordonnatrices de bassin.

Se joint également au conseil d'administration un représentant du personnel des agents de l'Agence de l'eau qui fait l'objet d'une élection organisée en interne.

Ce conseil d'administration a été renouvelé à l'occasion de l'installation du comité de bassin en février dernier. Du fait des élections départementales et régionales, les trois représentant(e)s des départements et des régions ont perdu leur mandat. Même si certains ou certaines ont été renommé(e)s au comité de bassin, nous devons procéder à nouveau à une élection.

Sont membres de ce collège des collectivités : M. Albert, Mme Gallien, Mme Grivotet, Mme Lamour, M. Gandrieau, Mme Haas, M. Michel et M. Poirier.

Étaient membres du conseil d'administration :

- Laurent Gérard, dont le nom a été cité tout à l'heure ;
- M. Orvain qui représentait le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine ;
- Mme Rousset, conseillère départementale de la Haute-Loire.

Pour mémoire, la parité, qui est maintenant assez largement assurée au comité de bassin, doit être également assurée au conseil d'administration. Ces trois représentants étaient deux hommes et une femme. Ils doivent être soit deux hommes et une femme, soit deux femmes et un homme, de façon à assurer la parité globale de ce collège des collectivités locales.

Participe au vote l'ensemble du collège « parlementaires - collectivités territoriales ». C'est un scrutin de liste, donc nous devons avoir une ou plusieurs propositions de listes.

La liste que nous avons reçue, qui a été transmise par M. Albert, est constituée aujourd'hui de :

- Mme Bernard, troisième vice-présidente du conseil régional Pays de la Loire ;
- M. Bridet, vice-président du conseil régional Centre-Val de Loire ;
- Mme Rousset, représentante du conseil départemental de Haute-Loire.

M. le président :

Y a-t-il d'autres candidatures ? M. Hervé a la parole.

M. HERVÉ :

Bonjour tout le monde. Félicitations, M. le Président, pour votre réélection. J'avais fait part de mon éventuelle candidature, avec mon collègue, M. Mary, qui est président de l'EPTB Vilaine pour intégrer le conseil d'administration de l'Agence de l'eau. C'est une démarche qui nous motivait. Je comprends mieux maintenant la façon dont c'est organisé. Il s'agit donc d'un scrutin de liste et non pas d'un scrutin individuel. Néanmoins, j'aurais été intéressé d'intégrer ce conseil d'administration.

Je suis agriculteur en fin d'activité et conseiller municipal de la commune de Laillé. Ancien maire, je suis vice-président à Rennes Métropole, chargé des politiques de l'eau. Je suis aussi président de la SPL (Société Publique Locale) Eau du bassin rennais qui distribue et potabilise l'eau pour plus de 500 000 habitants.

Avec M. Mary, vice-président à l'EPTB Vilaine, nous avons un travail conséquent et très important à mener en ce qui concerne la problématique de la qualité de l'eau dans notre département. Nous sommes bien conscients du sujet. C'est à ce titre que nous sommes - M. Mary le dira tout à l'heure - très intéressés pour participer aux travaux du comité de bassin et pour intégrer des commissions lorsqu'il existe des possibilités de se présenter.

En l'occurrence, je vois que c'est un scrutin de liste. Du coup, je ne présente pas ma candidature qui est individuelle. J'espère, à un moment donné- je l'expliquais auprès du vice-président -, pouvoir intégrer le conseil d'administration de l'Agence de l'eau. Merci en tout cas de votre écoute.

M. MARY :

Dans le prolongement des propos de M. Hervé, en tant que président de l'EPTB Vilaine qui correspond à un territoire de 11.000 km² et qui compte 1,2 million d'habitants, avec des éléments côtiers, des éléments de tête de bassin, de production d'eau potable, etc., je souhaite également que nous soyons pleinement associés aux travaux du conseil d'administration. M. Burlot le sait mieux que quiconque, sur nos territoires et en Bretagne de manière générale, les enjeux de l'eau sont majeurs et doivent être traités de façon active. C'est le cas mais nous devons sans doute monter en action pour améliorer des situations. J'espère que nous trouverons les moyens de compenser cette représentation limitée de la Bretagne au conseil d'administration.

M. ALBERT :

Il est vrai que c'est toujours compliqué, au niveau des élus, d'impliquer tout le monde quand nous avons onze personnes au conseil d'administration alors qu'aujourd'hui, nous n'avons que trois places à désigner. J'ai été sollicité par un certain nombre d'entre vous. Il n'y a pas que M. Mary et M. Hervé qui voulaient intégrer ce conseil d'administration. J'avoue que nous avons essayé de trouver un équilibre comité de bassin/conseil d'administration, mais aussi par rapport à l'implication des régions et des départements. Tout cela n'est pas facile à mettre en œuvre.

Je vous l'expliquais dans le courrier, je crois que nous sommes arrivés à un compromis d'élus qui montre vraiment notre volonté de faire une politique de l'eau plus qu'une politique politicienne. C'est intéressant pour le comité de bassin et pour le conseil d'administration qui va travailler.

J'entends les propos des uns et des autres, selon lesquels il faut s'impliquer au maximum dans les commissions et dans l'appel que nous pouvons faire auprès du conseil d'administration. Nous serons à votre écoute. Sachez que j'ai même donné mon numéro de téléphone, lequel a beaucoup sonné pendant le weekend. Je serai vraiment à votre écoute pour tout cela.

Tout le monde a compris que le fait de n'avoir que trois personnes à nommer est un peu compliqué. Cependant, cela montre aussi le grand intérêt que tout le monde a pour ce comité de bassin et ce conseil d'administration, notamment d'élus qui veulent s'impliquer vraiment dans la politique de l'eau.

Je ne vais pas en dire plus. Vous avez le courrier vis-à-vis de cette liste du conseil d'administration. Les personnes doivent au moins se présenter, elles diront pourquoi elles veulent intégrer ce conseil d'administration.

M. le président :

J'invite les candidats à dire un petit mot.

Mme BERNARD :

Je veux d'abord vous saluer les uns et les autres. Je suis ravie d'avoir intégré le comité de bassin, soucieuse, comme vous toutes et tous, de toute la thématique de l'eau d'une façon très transversale. Je serai enchantée de représenter la région Pays de la Loire dans le conseil d'administration de l'Agence de l'eau.

Me concernant, je suis vice-présidente de la région Pays de la Loire. La présidente de Région m'a confié la thématique « alimentation-agriculture-mer-forêt » au niveau de la Région. Je suis agricultrice de cœur. J'arrive encore à faire un petit peu mon travail sur l'exploitation tôt le matin

mais j'ai la chance d'avoir des associés puisque je suis en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun).

Je suis aussi coprésidente de la commission « agriculture » de Régions de France sous la délégation du président de Bretagne, commission qui au demeurant fonctionne très bien et qui a aujourd'hui de grandes discussions sur la future politique agricole commune avec l'État. Prochainement, je serai aussi impliquée dans le conseil d'administration du Marais-Poitevin.

Je suis plutôt une femme de dialogue. Certains dans cette assemblée me connaissent. J'aime le débat d'idées tout en étant dans le respect. Je pense que dans la période que nous vivons, il est important de nous écouter, de nous respecter mais aussi de partager pour avancer ensemble. Je m'inscris en totalité dans l'état d'esprit du comité de bassin.

M. BRIDET :

Je me présente rapidement. J'ai 50 ans. J'ai quatre enfants. J'ai commencé ma vie politique il y a seulement un an, avec un premier mandat de conseiller municipal d'opposition à Chartres. Je siége désormais au sein du groupe Écologie et solidarité à la région Centre-Val de Loire, dont l'exécutif m'a confié la vice-présidence à l'eau, à la qualité de l'air, aux rivières, à la Loire, à la biodiversité, à la condition animale et aux parcs naturels régionaux, donc beaucoup de cohérence avec des questions liées très largement à l'environnement.

Mon souhait de me rapprocher des instances décisionnaires et du conseil d'administration est vraiment lié à ce que partageait tout à l'heure M. le Président, à savoir ma conscience d'une urgence à agir par rapport à des enjeux qui nous dépassent, de dérives climatiques et également de dangers environnementaux. J'espère peser, y compris dans le dialogue.

Je suis par ailleurs architecte de formation et de profession, profession que je continue à exercer à mi-temps avec mes associés parce que je suis en Scop (société coopérative et participative). À travers ces vingt-cinq années de pratique, c'est aussi la pratique du dialogue, du travail en équipe avec des personnes que je n'ai pas toujours choisies, issues des appels d'offres par exemple, mais toujours pour faire avancer tout le monde avec son passé, ses compétences propres et ses convictions vers un but commun.

J'espère pouvoir mettre ces compétences au service de la qualité de l'eau, des espaces naturels au sens large. Je pense notamment à toutes les zones humides qui vont, dans l'avenir, nous rendre tellement de services par rapport au dérèglement qui nous menace. C'est tout cela que je veux mettre au service du bassin au sens large, de ma région en particulier.

C'est aussi un sujet qui m'intéresse tout particulièrement parce que mon engagement politique vient vraiment de la question de l'intérêt général. Je ne pense pas qu'il y ait de sujet qui tienne plus de l'intérêt général que l'eau. Nous sommes toujours en amont ou en aval de quelqu'un. Quand elle n'est pas sous nos pieds, elle nous tombe sur la tête. En tout cas, elle est dans nos vies de tous les jours et elle concerne tout le monde.

J'espère pouvoir porter ma contribution à faire en sorte que cette ressource reste disponible pour tous et dans des qualités qui font que la vie ici-bas reste le plus longtemps possible et, pour nos enfants et nos petits-enfants, suffisamment agréable.

Mme ROUSSET :

M. le Président, je vous félicite à nouveau pour votre présidence renouvelée. Je suis contente de vous retrouver à ce poste puisque tous les deux, nous avons partagé des préoccupations communes, notamment sur le fonctionnement des solidarités urbain/rural.

Je suis conseillère départementale de la Haute-Loire, qui est un territoire de montagne très rural et qui se trouve tout en haut du bassin. Cela permet de représenter l'ensemble du bassin, avec M. Burlot de l'autre côté en Bretagne. C'est tout à fait intéressant. C'est peut-être la difficulté de notre bassin, il est très grand et très varié puisque la partie littorale est aussi très importante.

Effectivement, les uns et les autres, nous nous disons que nous devons discuter ensemble mais peut-être qu'une de nos difficultés, c'est que nous ne parlons pas forcément de la même chose, d'où le recours que nous aurons à un conseil scientifique qui nous aidera peut-être à mieux nous comprendre les uns et les autres et à saisir les enjeux que nous pouvons avoir sur nos territoires, en particulier sur l'amont. Nous avons l'habitude de croire que c'était un territoire qui était

tranquille sur les problématiques de qualité et de quantité d'eau. Or, il n'en est rien. C'est particulièrement violent avec le changement climatique.

Ce sont des préoccupations pour lesquelles je préfère de loin l'action. Je rechercherai avec vous l'efficacité sur le terrain. Nous n'avons pas le temps de perdre du temps, il faut que nous soyons actifs et efficaces.

M. le président :

Je propose au collège des élus d'engager le vote.

M. GUTTON :

Ne vote que le collège des parlementaires et collectivités territoriales, avec leurs pouvoirs évidemment mais des pouvoirs qui ne peuvent venir que du même collège.

M. le président :

Le vote est lancé. 76 suffrages sont attendus.

M. GUTTON :

Pas tout à fait parce que le collège n'est pas au complet...

M. le président :

Le vote est clos.

- *Election de trois représentant(e)s des collectivités territoriales au conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne - Liste des trois représentant(e)s du collège des parlementaires et des collectivités territoriales au conseil d'administration Loire-Bretagne : Mme Bernard, M. Bridet et Mme Rousset.*
- **Cette liste est élue à la majorité (54 voix pour, 7 votes blancs).**

M. GUTTON :

Les trois nouveaux administrateurs de l'Agence de l'eau sont invités au conseil d'administration à 16h pour le dernier vote concernant le programme d'intervention de l'Agence de l'eau.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION PERMANENTE MIXTE PROGRAMME

Point « Instances » n° 4 de l'ordre du jour

M. le président :

La commission permanente mixte Programme est composée de membres du comité de bassin et de membres du conseil d'administration.

M. GUTTON :

Il s'agit une commission mixte. Laurent Gérard avait proposé en son temps de fusionner les deux commissions (commission Finances et programmation du comité de bassin et commission Programme du conseil d'administration) de façon à ce que l'ensemble de nos instances avance du même pied dans l'élaboration du programme d'intervention de l'établissement. C'est sous cette

forme qu'a été élaboré le 11^e programme. Cela impose du coup une petite contrainte. Pour que cette commission puisse rapporter devant le conseil d'administration - c'est le conseil d'administration qui est responsable de l'élaboration du programme d'intervention -, il faut que le président ou la présidente soit membre du conseil d'administration. Le poste est vacant depuis le départ de Laurent Gérault en juin dernier.

Tous les membres du comité de bassin peuvent voter. Nous avons reçu la candidature de M. Albert qui a diffusé auprès des membres du comité de bassin une lettre de candidature et d'intention.

M. le président :

Avant de passer la parole à M. Albert, y a-t-il d'autres candidatures pour ce poste de président ou de présidente de la commission permanente mixte Programme ? Il n'y a pas d'autres candidatures. M. Albert, si vous voulez bien nous dire quelques mots.

M. ALBERT :

Merci, M. le Président, de me donner la parole pour cette candidature pour une présidence collective. Il est important que nous nous retrouvions à travers cette commission mixte du comité de bassin et du conseil d'administration qui montre déjà toute sa valeur quant à la relation entre les deux instances.

Ma candidature pourrait s'inscrire dans la présentation de la révision du 11^e programme, s'agissant du fruit du travail collectif qui a été mené. Cela correspond vraiment à mes attentes demain de cette commission. Je voudrais impulser d'autres valeurs et d'autres innovations qui pourraient être dans cette commission Programme, avec plus d'échanges que précédemment. Nous avons un groupe d'élus qui a travaillé sur la révision du 11^e programme, et qui a fait de nombreuses propositions.

Nous pouvons également imaginer un travail avec tous les usagers. Nous pouvons nous retrouver tous, les uns et les autres, derrière cela. Quand nous entendons M. Mary ou son collègue, il s'agit vraiment d'intégrer le maximum d'idées qu'il peut y avoir sur les territoires.

Je souhaiterais également que nous laissions la place à l'initiative des appels à projets. Nous sommes sur des appels à projets qui ont été lancés par l'Agence il y a déjà quelques années. Il faut aussi laisser aux territoires la possibilité de présenter des initiatives, quelles qu'elles soient, faisables ou pas faisables.

Le conseil d'administration et la commission Programme ont reconnu à l'unanimité la nécessité d'enranger le maximum de recettes pour pouvoir donner le maximum d'aides. Nous avons un plafond mordant avec lequel il faut travailler. L'idée d'un groupe de travail à ce sujet permettra de voir l'avenir dans les deux années qui viennent, de ne pas redonner trop d'argent à l'État parce que nous en avons besoin sur nos territoires.

La vie est perpétuelle à la commission permanente Programme. Nous travaillons sur des dossiers qui sont en relation avec les Régions, par exemple l'innovation des filières, la partie des fonds européens, les MAEC (mesures agroenvironnementales) et les PSE (paiements pour services environnementaux). Je souhaiterais aussi que nous ayons un membre du comité de bassin, délégué élu auprès des commissions régionales dans ce domaine.

Il y a aussi la relation avec les Départements qui sont des appuis de territoire. Il faut que nous soyons à leur écoute. Puis, les communautés d'agglomération, les communautés de communes ou les syndicats, qui ont les compétences « eau, assainissement et Gemapi » sont la clé de l'amélioration de l'eau dans nos territoires.

Enfin, je n'oublie pas les EPTB (établissements publics territoriaux de bassin), les Épage (établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau), les CLE (commissions locales de l'eau), et tout leur entourage. À travers votre présidence, M. Burlot, je pense qu'il y aura des échanges. Nous avons aussi besoin d'échanger avec cette commission Programme sur ces éléments de politique de territoire, de les écouter au maximum.

Ce sont ces points qui garantissent, pour moi, une réussite dans cette commission Programme, avoir un travail collectif et avancer ensemble comme nous l'avons fait, notamment sur la révision

du 11^e programme qui vous sera présenté tout à l'heure, dans un consensus des uns et des autres pour arriver à faire une avancée pour l'eau demain. C'est ce qui nous importe tous.

Je suis actuellement le premier vice-président du conseil d'administration de l'Agence. Comme je m'étais engagé, quand j'étais président de la commission des Aides, à laisser cette présidence pour devenir premier vice-président, je ferai de même pour la première vice-présidence. Par conséquent, je laisserai ma place de premier vice-président au conseil d'administration parce que je pense qu'il faut qu'il y ait une implication de tout le monde et que nous devons laisser la place à un moment donné, que chacun doit trouver sa place au sein des instances.

M. le président :

Je veux souligner l'ampleur du travail qui a été réalisé par M. Albert et toute l'équipe sur la révision. Nous allons en parler tout à l'heure. L'exercice n'est pas simple. Fusionner les deux commissions était une bonne décision puisque nous ne multiplions pas les discussions.

Je note aussi dans les propos de M. Albert quelque chose de très important, à savoir la nécessité de travailler avec les Régions et les Départements. Les Régions sont en charge aujourd'hui d'un certain nombre de politiques déterminantes pour la question de l'eau. Nous pensons aussi aux Départements qui, dans certains cas, ont encore, et souhaitent encore, garder un certain nombre de compétences et d'aides à apporter sur ce sujet. Il est important que nous ayons de bons relais régionaux et départementaux dans nos instances.

M. DEGUET :

Nous avons effectivement été contents de participer à toutes les réunions de la commission Programme. J'ai dit tout à l'heure que j'avais beaucoup de doutes sur la notion de consensus, et j'en ai encore plus là, parce que le fait que nous discutons, que nous mettions les choses à plat et que nous essayons de comprendre les choses ne signifie pas qu'à la fin, nous soyons tous d'accord.

J'ai dit à plusieurs reprises que si nous avons voté contre les redevances à la commission Programme, ce n'était pas parce que nous ne voulions pas qu'il y ait des redevances - nous savions également qu'il fallait augmenter -, mais parce que sur les trois solutions qui nous avaient été présentées, une seule avait été étudiée alors que celle que nous avons proposée ne l'avait pas été.

De la même façon, ce n'est pas vrai qu'il y a un avis unanime de la commission Programme sur la question. C'est important de savoir dire que l'on discute et que l'on comprend les points de vue des autres. C'est extrêmement important. Pour autant, chaque fois que l'on dit que tout le monde est d'accord, on finit par obtenir de vraies insatisfactions, donc autant rester sur les votes tels qu'ils sont.

Je vais avoir l'occasion tout à l'heure - mais je ne vais pas commencer tout de suite - de dire que sur la révision du 11^e programme, nous ne voterons pas pour, quoique nous accepterions de ne pas voter contre, ce qui n'est pas tout à fait pareil. Il faut garder ces nuances parce que sinon, nous ne nous comprendrons pas.

M. MÉRY :

Je ne peux pas m'empêcher de dire que de notre côté, du point de vue des usagers économiques et spécifiquement les industriels, le compromis est quelque chose d'important. En fait, le dialogue dans l'Agence est important. Il est important que la parole circule et que nous puissions échanger, constater évidemment des désaccords ou des points sur lesquels nous n'avons pas les mêmes points de vue.

Puis, une fois qu'ils sont constatés, l'intérêt de la commission Programme, l'intérêt d'ailleurs de la commission Planification aussi et l'objectif du comité de bassin, c'est de dégager les points médians, dégager des compromis qui nous permettent ensuite ensemble et de manière apaisée de déployer les missions de l'agence de l'eau, donc de déployer le programme d'action de l'Agence.

Nous avons beaucoup apprécié l'intervention de M. Albert - quand je dis « nous », c'est pour le compte du collègue et je m'y joins totalement - sur cette recherche de dialogue, en accompagnant le

compromis. C'est ainsi que nous progresserons ensemble. En fait, constater nos dissensus, ce n'est pas très compliqué. Nous y arrivons ; nous n'avons pas forcément besoin de l'Agence pour le faire.

M. le président :

Je vous propose de passer au vote. Le vote est ouvert pour la candidature de M. Albert. Je précise que tout le monde participe.

- *Élection du président ou de la présidente de la commission permanente mixte Programme - Candidat : M. Albert.*
- **M. Albert est élu à la majorité (141 voix pour, 19 votes blancs).**

RÉVISION À MI-PARCOURS DU 11^E PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Point « Programme » n° 1 de l'ordre du jour

M. le président :

Ce point concerne la révision à mi-parcours du 11^e programme d'intervention. Je vous précise que ce 11^e programme d'intervention est la maquette financière qui nous permet de travailler sur la durée du 11^e programme, qui est mis en œuvre ensuite par le conseil d'administration de l'Agence qui est présidé par Mme la Préfète.

Dès lors que nous touchons au 11^e programme, il faut qu'il y ait un vote « avis conforme » du comité de bassin. Le conseil d'administration de l'Agence de l'eau a déjà travaillé le sujet. Je passerai la parole à Mme la Préfète. Aujourd'hui, nous sommes consultés pour donner un avis conforme ou pas aux propositions qui sont faites.

Mme ENGSTRÖM :

Je profite de la parole qui m'est donnée pour féliciter Mme Bernard, Mme Rousset et M. Bridet et leur souhaiter la bienvenue dans le conseil d'administration de l'Agence.

Je félicite aussi M. Albert pour la présidence de la commission Programme et rappeler l'importance de cette commission pour nos deux instances, avec de gros enjeux devant nous entre la mise en œuvre du programme révisé et la préparation du prochain programme, puis les groupes de travail sur les redevances. Il va y avoir de nombreux débats.

Justement, en parlant des redevances, je voudrais saluer le choix fait par les membres de la commission Programme, et acté par le conseil d'administration de l'Agence, d'augmenter les taux de redevance afin de saturer le plafond mordant et de donner ainsi le maximum de moyens à mettre en œuvre pour les politiques de l'eau. C'est un choix très fort de la part des élus et des usagers, dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Ce scénario qui a été retenu s'inscrit dans une dynamique d'évolution des taux depuis le début du 11^e programme, avec peut-être deux remarques, à savoir que le taux de redevance pour modernisation des réseaux de collecte est augmenté dans cette révision, mais il aura au global baissé depuis le début du 11^e programme.

Puis, la deuxième remarque porte sur le scénario qui permet d'acter une première augmentation des redevances « prélèvement » dans un contexte de tension croissante de la ressource.

Je rappelle aussi l'alerte qui était remontée par les élus vendéens sur l'impact du scénario retenu sur les consommateurs situés en zone de répartition des eaux. C'était vraiment important puisque cela a permis une vraie prise de conscience sur l'importance de regarder à l'avenir les

conséquences des choix faits en matière de redevance, non seulement à l'échelle du bassin mais aussi dans les territoires.

Je précise aussi que le conseil d'administration a voté la mise en place d'un groupe de travail sur les redevances d'ici 2023 afin d'anticiper au mieux l'élaboration du 12^e programme.

Sur le volet « intervention », du point de vue de l'État, la révision du programme d'intervention de l'Agence entre pleinement dans les orientations définies par le Gouvernement.

Concernant la gestion quantitative en particulier, la solution est vraiment à rechercher dans des démarches territoriales que sont les PTGE, lesquels doivent à la fois s'appuyer sur une concertation élargie associant l'ensemble des acteurs locaux - nous sommes bien dans le partage et la recherche de compromis -, mais aussi reposer sur une connaissance scientifique solide, privilégier les actions sans regret, donc les économies d'eau et les solutions fondées sur la nature, et plus généralement identifier un panel de solutions d'adaptation au changement climatique dont, si nécessaire, le recours à la substitution afin de ne pas laisser les acteurs locaux dans l'impasse.

En tant que préfète coordonnatrice de bassin, je m'attacherai évidemment à être très vigilante sur la qualité des projets de territoires qui seront remontés et en même temps pragmatique sur la proportionnalité des études qui seront demandées par rapport à la taille et à la pression hydrologique des territoires concernés. Notre enjeu à tous, c'est que les démarches aboutissent et se traduisent par des avancées concrètes.

M. ALBERT :

Merci, Mme la Préfète, pour cette introduction qui marque tout l'intérêt que nous pouvons porter à ce 11^e programme et à la révision qui a été proposée par la commission Programme. Je voulais remercier au passage les membres de la commission Programme, notamment Laurent Gérault qui a travaillé sur le début de cette commission Programme que nous avons co-présidée avec Mme Schaepelynck pour arriver à l'aboutissement de ce qui vous est présenté aujourd'hui.

Je veux aussi remercier les services de l'Agence qui ont apporté les éléments à la discussion, ce qui n'était pas toujours évident. Il est vrai que nous étions partis d'une feuille de route que les membres ont souhaité un peu bousculer. Vous en avez parlé tout à l'heure sur le volet « recettes ». Il faut dire que c'est un peu compliqué - je vous l'expliquerai tout à l'heure - par rapport notamment aux assiettes de chacun.

Le 11^e programme en lui-même a été adopté le 4 octobre 2018, avec deux enjeux qui sont prioritaires et qui restent prioritaires, à savoir l'atteinte des objectifs environnementaux, le Sdage, et la solidarité avec les territoires ruraux défavorisés avec la carte des ZRR. Ces deux enjeux sont importants. Ils ont été réaffirmés. Nous verrons tout à l'heure les orientations qui ont été prises par la commission.

Le 11^e programme est sur six ans. Nous devons avoir une révision qui doit être opérationnelle au 1^{er} janvier 2022, d'où le nombre important de réunions que nous avons tenues.

La révision doit tenir compte des réussites pendant ces trois dernières années, mais aussi des échecs qu'il y a eu, notamment des choix ou des renoncements que nous devons faire, tout cela en adéquation avec la lettre de cadrage de l'État, mais aussi dans un cadre financier qui est un peu contraint.

Cela consistait à travailler avec tous ces éléments sur plusieurs volets :

- le volet « recettes », avec le taux de redevance que je vous ai présenté tout à l'heure ;
- le volet « dépenses » qui est la maquette financière, la dotation par domaine et la ligne programme ;
- le volet « interventions », avec les documents de mise en œuvre qui sont les règles générales et les fiches-actions qui seront visées par un conseil d'administration au mois de novembre et qui seront aussi étudiées le 14 octobre.

Concernant les orientations qui ressortent des huit réunions de travail qui ont été faites, vous les avez ici présentées. Le 14 mars, nous avons fait un bilan des deux premières années pour voir ce qui avait fonctionné ou pas.

Le 29 mars, nous avons défini un mandat de travail pour la révision avec les six orientations. L'orientation 1 vise à conserver les deux enjeux (l'atteinte du bon état des eaux et la solidarité).

L'orientation 2 porte sur le contexte économique incertain, notamment avec la crise du Covid qui a mis à mal certaines entreprises qui pouvaient être impactées. Ce sont des éléments qui ont été retenus.

L'orientation 3 consiste à mieux comprendre l'enjeu quantitatif dans un contexte de dérèglement climatique, donc le prendre en compte encore plus dans cette révision du 11^e programme.

L'orientation 4 vise à conserver le niveau de recettes. C'est à cela, M. Deguet, que je faisais référence quand je parlais d'unanimité pour arriver à ce niveau de recettes maximum pour donner le maximum d'aide et non pas sur la partie « révision » en elle-même.

L'orientation 5 incite à veiller au dynamisme et à la soutenabilité du 11^e programme en effectuant des rééquilibrages.

Pour vous donner une image de cette orientation 5, nous avons, sur la fin du 10^e programme, quelques demandes qui étaient supérieures aux recettes que pouvait avoir l'Agence. Nous avons donc reporté certaines demandes sur le 11^e programme. Cela nous avait permis de prendre en compte l'ensemble des demandes à cette époque. Là aussi, c'est pour essayer de voir ce qui a fonctionné, les demandes qui ont été faites et voir dans chaque domaine où nous en sommes financièrement pour aller au maximum de nos dépenses et les amener sur le territoire.

L'orientation 6 encourage la mutualisation et la structuration des compétences. Aujourd'hui, les compétences « eau et assainissement » sont du domaine des communautés d'agglomération et des communautés de communes en grande partie. Néanmoins, il reste encore des territoires qui ont besoin de se rassembler pour avoir des collectivités assez importantes pour pouvoir renouveler leurs réseaux ou travailler en consensus et avoir une sécurité d'approvisionnement des uns et des autres. Il y a encore beaucoup de travail à faire.

Concernant la Gemapi, même si elle est aujourd'hui souvent déléguée à des syndicats de rivière ou à des EPTB à des endroits, on n'est pas toujours égal sur le territoire. Par conséquent, nous avons aussi besoin de travail dans ce domaine. C'est l'orientation 6 qui était donnée.

Je soulignerais le temps important qui a été nécessaire pour amender ces propositions, les difficultés pour aboutir à un consensus et les efforts consentis par chacun.

Le 31 août, la commission a travaillé le document de cadrage pour essayer de trouver les éléments de redevance, d'intervention et autres. Puis, le 9 septembre, nous avons examiné les fiches-actions, dont l'examen définitif a eu lieu le 14 octobre.

Aujourd'hui, nous sommes à 36 fiches-actions qui ont été examinées sur les 40 fiches à réviser. Nous aurons peut-être aussi à revoir quelques fiches-actions qui seront encore amendées mais disons qu'un travail important a déjà été accompli. Cela se terminera le 4 novembre avec l'adoption par le CA si le comité de bassin accepte aujourd'hui cette révision du 11^e programme.

Sur le volet des recettes, comme l'a dit Mme la Préfète, nous avons souhaité garder le maximum de recettes pour distribuer au maximum sur les territoires. Là, nous avons travaillé sur trois points importants. Le premier qui a déjà été validé au début du 11^e programme, c'est le travail sur les trois paramètres de pollution AOX, NO et sels dissous, ce qui comprend les rejets des industriels. Nous avons souhaité mettre un lissage de cette augmentation au regard de la crise Covid et des difficultés que pouvaient rencontrer les entreprises. Cela représente environ 100 k€ par an sur cette partie.

Ensuite, nous avons relevé de 1 centime le taux de modernisation du réseau de collecte domestique dès 2022. Le choix de cette augmentation a été fait pour deux raisons que j'ai exposées à la commission Programme et au conseil d'administration. Aujourd'hui, nous avons beaucoup d'interventions notamment de l'Agence sur les stations d'épuration et les réseaux. En effet, une grosse part des aides vont sur cette partie. Il était donc logique que nous apportions un peu plus d'argent dans la partie « modernisation de redevance de collecte ».

L'autre point, c'est la solidarité urbain/rural. L'urbain bénéficiant de plus d'aides doit participer plus. Demain, vis-à-vis du particulier, nous verrons tout à l'heure dans les interventions que l'assainissement non collectif fait partie des choses qui vont s'atténuer dans le temps, notamment à la fin du 11^e programme.

L'autre partie, c'était le relèvement du taux de redevance en prélèvement pour les usagers jusqu'à 46 % du taux plafond, avec un grand débat sur les ZRE (zones de répartition des eaux) qui a été

important. La Vendée, avec M. Gandrieau, a apporté beaucoup d'éléments dans ce domaine. Cela représente 1,3 M€ par an.

Le taux de modernisation correspond à 4,6 M€ par an, ce qui fait les 6 M€ de collecte de plus par an qui vous sont présentés. Quand nous sommes sur ces paramètres, les assiettes ne sont pas les mêmes. C'est parfois compliqué de voir où nous pouvons augmenter pour arriver à trouver ces 6 M€. Il y a un travail énorme à faire. C'est pour cela que nous avons voulu mettre en place un groupe de travail.

Ce volet a été validé le 24 juin au conseil d'administration. Cela va monter le programme à 360 M€ par an. Cela a été précisé auparavant. Il y a eu unanimité sur le niveau de recettes qui a été acté.

Vous avez ensuite la synthèse principale des modifications avec la maquette financière. Nous avons travaillé sur le ré-abondement dans la maquette des trois dernières années de programme, avec des choix opérés. Il s'agissait de voir comment on répartissait dans chaque domaine cette manne financière. Il y a peut-être des questions sur les redevances avant de passer sur cette maquette financière.

M. le président :

Il faudrait préciser où nous allons flécher les 6 M€ sur le volet « dépenses ». Il y aurait un lien avec les réponses que nous pourrions apporter sur le volet « recettes », notamment l'effort d'investissement que nous allons devoir faire sur les stations d'épuration comme l'a souligné M. Albert. Il faudrait donner les grandes masses.

Nous ouvrons donc le débat sur le volet « redevances ». Y a-t-il des demandes d'intervention sur le volet « redevances » ?

M. DEGUET :

C'est évidemment un débat un peu particulier - et je m'en excuse pour toutes les personnes qui sont au CA - puisque c'est le même débat que celui qui est au CA mais il se trouve qu'il faut que le CB ait un vote conforme. Forcément, on ne va pas demander un vote au CB sans expliquer un peu de quoi il s'agit. Je remercie M. Albert d'avoir repris de façon détaillée la question sur les redevances.

Pour que les choses soient précises, notre collègue a été, dès le début, favorable à ce que nous arrivions au plafond mordant et à ce que nous ayons le maximum de ressources. C'est une position constante. Cela ne surprendra personne le fait que nous sommes partis avec un accord sur le fait d'augmenter les redevances pour donner les moyens à l'Agence.

En revanche, c'est sur la répartition de ces redevances qu'il y a eu problème. Je veux également confirmer les propos de M. Albert sur le fait qu'après une intervention de M. Gandrieau sur les conséquences d'un des scénarios, nous avons découvert que la question des redevances doit être croisée avec l'assiette.

Pour préciser les choses de façon un peu claire, il y avait un certain nombre de scénarios qui proposaient d'augmenter les redevances « prélèvement » en distinguant les ZRE et les zones de non-répartition des eaux. Nous nous sommes rendu compte que cette distinction était effective pour les particuliers mais ne l'était pas pour les prélèvements agricoles. En effet, une clause qui est indiquée dans un règlement quelque part indique que quand il y a un organisme unique de répartition de gestion, les agriculteurs dans les ZRE sont alignés sur le tarif hors ZRE. Cela fait que vous pouvez augmenter tous les taux dans les ZRE, comme ce n'est appliqué quasiment à personne, cela n'a pas d'effet, sauf sur les particuliers.

Ce n'était évidemment pas ce que nous souhaitions. Nous, on souhaitait que le mouvement qui a été mené dans cette agence pour faire baisser le poids des redevances portant sur les usages domestiques et qui a été amorcé au début du 11^e programme soit à minima conforté et que nous ne nous retrouvions pas avec des charges supplémentaires.

Oui, nous étions d'accord pour que l'on arrive au maximum du plafond mordant. Oui, nous étions pour analyser finement et tenir compte de la remarque de M. Gandrieau qui nous paraissait tout à fait appropriée et donc d'analyser finement toutes nos hypothèses à cette lumière.

J'ai dit tout à l'heure que nous avons fait une proposition d'étude d'un des trois scénarios mais là, nous n'allons pas faire de technique. Nous regrettons qu'elle n'ait pas été faite.

Surtout, je vais expliquer pourquoi in fine nous votons contre. Dans l'ensemble - et vous l'avez entendu dans les propos de M. Albert -, il y a 4,6 M€ sur les 6 M€ qui sont pris sur la redevance de modernisation des réseaux de collecte qui est entièrement une taxe payée par des particuliers. Ainsi, avec la question du mouvement qui a été engagé au début du 11^e programme, nous repartions en arrière.

Nous avons fait toute la discussion. J'entends que le retour en arrière serait petit. Vous allez dire que c'était 1 centime du mètre cube, etc. Nous savons cela mais nous savons aussi que nous sommes sur une révision à mi-parcours. Nous ne sommes donc pas sur les mêmes sommes. Nous sommes sur des modifications.

Simplement, quand on fait des modifications et que dans les faits, les redevances « industriels » sont baissées par rapport à ce que nous avons prévu au début du 11^e programme mais que par contre, les redevances qui portent sur les particuliers sont augmentées alors qu'au début du 11^e programme, nous les avons diminuées, il nous semble qu'il y a là une indication qui n'est pas vraiment favorable. Cela justifie le fait que sur le volet « redevances », nous ayons voté contre. Du coup, sur le volet global, cet élément pèse dans notre appréciation et aurait pu nous amener à voter contre. J'expliquerai pourquoi nous avons cependant décidé de nous abstenir.

Je veux juste en profiter pour vous dire qu'il y a une différence entre compromis et consensus. Ce n'est pas la même chose. Certes, nous faisons du compromis. Toutefois, nous ne souhaitons pas que l'on fasse comme si, à la fin du compromis, tout le monde s'embrasse. Cela ne se passe pas ainsi. Nous sommes des personnes raisonnables. Nous faisons des compromis. Néanmoins, nous ne souhaitons pas que l'on nous fasse dire ce que nous n'avons pas dit.

M. GANDRIEAU :

Je suis un peu obligé d'intervenir parce que j'ai été cité plusieurs fois. Puis, tout le monde ne sait pas que je m'appelle James Gandrieau. Il va falloir s'en souvenir une fois pour toutes, au moins pendant deux ans.

Effectivement, je suis beaucoup intervenu sur ce volet. J'ai découvert cet élément - je me doutais un petit peu mais je n'étais pas convaincu - où c'était plutôt l'usager « eau potable » qui était très impacté par l'augmentation de 6 M€. La Vendée représentait 25 % des 6 M€. Cela faisait augmenter la redevance « prélèvement » que nous donnons de 2 M€ à 3,5 M€. Cela nous a un peu surpris. Même M. Gutton m'a dit qu'il devait y avoir une erreur de calcul. J'ai douté aussi mais je remercie mes collègues de Vendée Eau qui m'ont aidé à confirmer que cette erreur de calcul n'existait pas.

J'ai effectivement mis sur la table ces éléments qui me semblaient quand même un peu étonnants et qui visaient trois départements - il n'y a pas que la Vendée, il y a aussi les Deux-Sèvres et Vienne - parce qu'on les a mis en ZRE. En plus, si je vous disais où se trouvaient les ressources « eau potable » de Vendée, vous seriez très surpris parce qu'elles ne sont pas fondamentalement dans une zone à problème. Par contre, les ZRE font que l'on étend sur tout le bassin. Cela m'a beaucoup agacé.

Je veux vous démontrer que l'on peut partir d'un vote contre pour finir à un vote pour. J'ai voté largement contre au départ puisqu'il y avait quand même 1,8 M€ pour les usagers vendéens. Je trouvais que c'était un peu fort. La négociation a fait que plusieurs scénarios sont arrivés avec 775 k€ et nous avons fini à 400 k€. J'ai fini par voter pour. Je tenais à remercier Mme la Présidente et la commission pour avoir bien pris en compte ces éléments et pour avoir fait ce travail, y compris Laurent Gérard qui je remercie énormément pour le travail qu'il a accompli.

J'ai changé mon vote « contre » en cours de vote pour passer à un vote « pour ». Mes collègues m'ont dit que je votais pour 400 k€ de redevances en plus pour la Vendée. La réponse est oui, c'est exact. Il y a du travail qu'il faut que j'explique encore. Il n'empêche que c'était important d'aller jusqu'à ces 6 M€ parce qu'il faut avoir les moyens pour les politiques que nous engageons.

M. LEDEUX :

Je voulais faire une petite remarque. Effectivement, à travers ces redevances, nous allons chercher l'argent dans la poche des particuliers. Par ailleurs, par l'ANC qui est arrêté dans certains programmes, nous n'arrivons pas à expliquer que nous allons aider ces mêmes particuliers à continuer à se mettre aux normes. C'est un petit peu ce qui me désole à travers cela. Cependant, je sais que l'exercice est difficile. Les discussions, quand nous ne sommes pas associés au plus près, ne sont pas toujours faciles à aborder au travers les rapports que nous recevons. Néanmoins, nous savons aussi que nous pouvons poser des questions à l'Agence, elle nous donne toutes les explications.

Pour moi, c'est un grand regret. Tout à l'heure, nous avons parlé des politiques des départements. Nous nous sommes adossés à cette politique de l'Agence pour aider. Nous savons que dans tout ce qui est travaux, quand nous associons les aides de différentes origines, nous arrivons à déclencher des cliquets et à faire ces travaux. L'important est de les faire – c'est surtout cela – et également de faire travailler les entreprises qui sont sur nos territoires. Tout cela est associé. Cet argent qui, à un moment donné, est collecté dans la poche de chacun d'entre nous permet de faire travailler les entreprises, de se mettre aux normes et de corriger un certain nombre de dysfonctionnements sur nos territoires.

M. le président :

Je partage votre remarque. Nous en avons d'ailleurs parlé avec le sénateur Pointereau la semaine dernière. C'est un sujet qu'il va falloir faire remonter là-haut. Je pense que nous allons en discuter avec les présidents des comités de bassin. M. Ledoux a raison, une aide financière permet de donner un coup de pouce, déclenche des travaux et permet des mises aux normes de ces installations. C'est déterminant. Il faut que nous essayions de continuer à travailler le sujet.

M. MÉRY :

Je veux juste faire une petite précision sur les discussions qui viennent d'avoir lieu. « Usager domestique » ne veut pas dire uniquement le ménage et les particuliers. C'est important de le noter. Du coup, cela rend fausse l'affirmation de tout à l'heure selon laquelle seuls les ménages sont amenés à payer mais pas l'industrie. Les usagers domestiques, cela sous-entend toutes les entreprises raccordées à l'assainissement ou à l'eau potable d'un territoire. C'est donc important de le souligner et important de peser la décision, en tout cas les éléments que vous avez eus en première intervention.

M. le président :

Nous poursuivons.

M. ALBERT :

Ce travail de recettes amène 32 M€. Vous pourrez dire que 32 M€ ne correspondent pas aux 6 M€ qui étaient annoncés. Or, des marges disponibles ont été recherchées par l'Agence, ce qui permet d'avoir 32 M€ supplémentaires dans les trois ans. Vous avez la répartition par domaine. Le domaine 0 est le domaine des frais de fonctionnement de l'Agence. Là, il n'y a pas de plus à apporter.

Sur le domaine 1, nous sommes sur la planification et la gestion à l'échelle des bassins. C'est là que nous retrouvons toutes les études qui peuvent être faites ou autres (1,5 M€). Dans les parties 11 et 25, la lutte contre les pollutions domestiques, nous trouvons les stations d'épuration et les réseaux que nous retrouvons aussi dans une autre ligne du domaine 3. Les domaines des collectivités sont dans les deux domaines (domaines 2 et 3).

Puis, nous avons un gros point, à savoir la gestion quantitative sur la ligne 21. Nous rajoutons 18 M€. En l'occurrence, c'est par rapport au changement climatique. Il s'agit d'intervenir au maximum dans ce domaine, notamment avec les économies d'eau. Je veux simplement rappeler que dans le 11^e programme, nous avons prévu 80 M€ sur cette ligne. Dans les trois premières années, nous avons eu seulement trois CTGQ, avec une seule tranche qui a été mise en œuvre

sur les retenues de substitution pour environ 10 M€. Vous pouvez voir que cette ligne n'a pas été consommée à la hauteur des ambitions que nous avons mises au 11^e programme.

Vous avez ensuite le tableau récapitulatif de la maquette qui représente 354 M€ par an. Le diaporama vous détaille par année le programme.

Ensuite, je vais vous présenter la synthèse des principales modifications qui ont été proposées pour la révision :

- une proposition de réécriture, notamment sur la gestion quantitative qui a amené beaucoup de débats au sein de la commission Programme ;
- un accompagnement des économies d'eau partout et inciter à la sobriété des usages ;
- promouvoir les projets de territoire de la gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin en s'appuyant sur les OUGC qui sont présents avec des études « hydrologie, milieux, usages et climat » ;
- intervenir sous condition en matière de substitution, de prélèvement impactant pour les masses d'eau et en déficit pendant les périodes d'étiage.

Ce sont les renforcements des interventions qui ont été mis. Sur ce sujet, il y a eu beaucoup de débats. Un compromis a été trouvé, notamment sur la mise en place de la démarche des PTGE (projets de territoires de gestion de l'eau) qui s'appuient sur une analyse « hydrologie, milieux, usages et climat » pour arriver à un bouquet de solutions, la substitution étant le respect des volumes encadrés dans le Sdage.

Vous avez la synthèse des principales modifications qui ont été apportées. La commission a décidé de ne pas mettre des arrêts trop brutaux sur les aides qui pourraient s'arrêter demain.

Le tableau présente deux confirmations d'aide, à savoir :

- l'assistance technique de traitement des déjections animales qui a été plus une mise aux normes des installations et qui est aujourd'hui pratiquement terminée ou presque terminée ;
- la désinfection en eau potable, avec des aides demandées qui ne sont pas trop importantes et des territoires qui sont pratiquement tous équipés aujourd'hui.

Ce sont les deux éléments qui ont été confirmés dans l'arrêt d'aide possible.

Ensuite, nous avons une demande plus sectorielle portant sur la résorption du phosphore, laquelle a été amenée plus vers du collectif que vers de l'individuel. C'est ce que vous avez en maintien du dispositif hors renouvellement dans le cadre des PDR.

Puis, vous avez quatre demandes qui ont été faites par les groupes d'élus qui se sont réunis. J'avais fait un envoi à chacun. M. Ledoux a évoqué tout à l'heure la réhabilitation de l'assainissement non collectif. Je n'aime pas le terme « confirmation de l'arrêt », sauf en amont parce que je trouve que nous allons continuer pendant le reste du 11^e programme avec des conditions différentes, surtout sur les zones sensibles mais aussi sur les zones de captage. C'est une réorientation. Il est vrai que tout le monde ne va pas forcément en profiter. Si nous nous en étions tenus à la lettre de cadrage de l'État, nous aurions dû abandonner cette aide d'assainissement non collectif. Nous sommes à peu près à 3 M€, M. le Directeur, si je ne me trompe pas.

M. GUTTON :

Nous avons mis 10 M€ par an pendant les trois premières années du programme. Nous avons plutôt été en dessous en termes de consommation.

M. MERCIER :

En fait, nous avons entre 4 M€ et 6 M€ par an sur les trois dernières années, y compris l'animation.

M. GUTTON :

Nous étions à 10 M€ par an les trois premières années. En divisant par deux, cela fait environ 5 M€ par an pendant trois ans.

M. ALBERT :

Ensuite, il y a la gestion patrimoniale des réseaux en eau potable. Il était prévu de baisser ce taux d'aide en 2024. La commission a souhaité le continuer sur la fin du 11^e programme.

Pour la protection des captages, c'était une demande par rapport au Covid qui a fait que les choses ont un peu temporisé dans les territoires. Les élections ont aussi perturbé les décisions. Nous avons souhaité aller deux ans au-delà des DUP qui sont opérées.

Nous avons aussi l'étude pour la structuration des compétences « eau, assainissement et Gemapi », dont je vous ai parlé tout à l'heure, avec un maintien des aides jusqu'en 2023 et un dispositif d'aide additionnelle à l'ingénierie. Ce sont les principales modifications qui ont été opérées.

Concernant le plafond minimum d'aide qui pouvait être demandé, nous avons un plafond qui était à 5 k€, c'est-à-dire que pour toute demande de moins de 5 k€, l'aide ne pouvait pas être accordée par l'Agence. Nous avons prévu au 11^e programme de le porter à 10 k€. La commission a proposé de réduire à 8 k€ pour faire une transition dans le cadre de la révision du 11^e programme.

Puis, vous avez la proposition d'un dispositif d'ingénierie par rapport à l'eau et à l'assainissement. Nous avons aussi la possibilité de lancer des appels à projets dérogatoires conformes aux décisions du CA. Vous l'exemple d'un projet portant sur les déchets plastiques vis-à-vis des exutoires des réseaux d'assainissement et bien d'autres projets encore. Nous en reparlerons le 14 octobre, si nous avons le temps, pour voir quel appel à projets nous pouvons lancer.

M. le président :

C'est un gros travail. Sur ces propositions, y a-t-il des demandes d'intervention ou de complément ?

M. GUTTON :

Tout à l'heure, en aparté, M. Burlot m'interrogeait sur les conséquences de la crise Covid qui était évoquée par M. Albert. La conséquence la plus forte a été dans le ralentissement des travaux. Les entreprises se sont arrêtées un certain temps, le temps que cela redémarre. Les pénuries aujourd'hui sur un certain nombre de matériaux ralentissent la réalisation des opérations qui avaient été programmées à la fin du 10^e programme et au démarrage du 11^e.

Par contre - nous allons le voir dans les derniers conseils d'administration de l'année -, nous avons une vraie dynamique sur la remontée de dossiers. Nous avons eu l'impact du plan de relance de l'État, les 43 M€ qui ont été alloués à l'agence de l'eau Loire-Bretagne, des plans de reprise que l'Agence avait décidés, que nous avons mis en place avant le plan de relance et que nous avons rouverts à la fin de l'utilisation des crédits du plan de relance début juillet.

Tout cela a extrêmement bien fonctionné. Nous pensons terminer l'année - je ne veux pas dire à plus de 100 %, nous ne dépasserons pas les 100 % de la maquette de notre programme -, mais nous aurions pu sans doute aller au-delà de 100 %. Nous démarrerons en 2022 avec beaucoup de dossiers en cours d'instruction ou dont l'instruction a été finalisée.

Je le dis parce que c'est un bon signe par rapport à nos objectifs et à l'ambition des territoires en matière de reconquête de la qualité de l'eau.

Mme CHALOT

Je me permets d'intervenir sur la partie « continuité écologique ». Vous n'êtes pas sans savoir le vote qu'il y a eu sur la loi « climat et résilience » cet été, qui interdit l'utilisation d'argent public pour les effacements de seuils. Nous en avons parlé lors de la dernière réunion comme quoi le 11^e programme serait conforme avec la loi nouvellement votée. Sauf que dans l'objectif 3, il n'y a pas de modification. Nous avons un taux d'aide plafond maximal pour les études et les travaux d'effacement. J'avoue que tout bêtement, j'avais pensé que l'accompagnement de ces travaux d'effacement basculerait sur l'aménagement des ouvrages pour poursuivre la restauration de cette continuité.

M. GUTTON :

Je veux bien prendre la parole, M. Albert, de façon à éviter des débats. Je rappelle que la présidente du conseil d'administration a été très claire sur le sujet, nous appliquons la loi, toute la loi, rien que la loi. Tant le Sdage que le programme d'intervention de l'Agence de l'eau rentreront dans l'application de la loi « climat et résilience ».

Nous avons ajusté un peu la rédaction. Nous appliquerons bien la loi. D'ores et déjà, les services de l'Agence de l'eau, dans l'instruction des dossiers de subvention déjà déposés, soit dans des appels à projets, soit dans le cadre de procédures habituelles de guichets, appliquent la loi « climat et résilience ». Nous allons donc refuser dans les jours qui viennent un certain nombre de financements sur des opérations d'effacement de « moulins » sur des cours d'eau en liste 2.

L'effacement reste possible hors liste 2. Nous continuerons donc d'accompagner des opérations d'effacement sur ces cours d'eau.

Par contre, en liste 2, de façon très claire - nous en avons débattu, vous vous en souvenez -, nous appliquerons tout à fait strictement la loi. Ce sont des messages que les services de l'État passent également. Un séminaire sera d'ailleurs organisé par la direction de l'eau et de la biodiversité au mois de novembre pour bien préciser tout cela. Soyez sûrs que nous appliquerons la loi.

M. DORON :

Je voudrais clarifier les choses et peut-être élever un peu le ton. Dans la notion d'effacement, il n'y a pas uniquement l'effacement ou tout au moins les prérequis issus de l'article 49 de la loi « climat et résilience ». J'en veux pour preuve le fait que dans certains ouvrages à effacer, il y a des busages. Il me semble que c'est aborder la question par le petit bout de la lorgnette et par rapport à une approche très revendicative pour une catégorie d'usagers. Vous l'avez fortement bien précisé, M. le Directeur, l'effacement peut toujours être effectué hors de la liste 2. C'est aussi un élément qu'il convient de prendre en considération. A ce titre, et tout en respectant à la lettre et au-delà de l'esprit le texte de loi, en l'occurrence la loi « climat et résilience », il n'est pas question que nous déroguions à ces principes.

Pour conclure sur cet aspect, je suis présent sur les territoires. Vouloir majorer l'aménagement des ouvrages, c'est bétonner un peu plus les cours d'eau, avec l'efficacité ou l'inefficacité que nous savons. Je vais prendre l'exemple de la région Normandie que je connais très bien, notamment les fleuves côtiers, où à peine 15 % des passes à poissons sont aujourd'hui opérationnels, sans parler de la libre circulation des autres espèces et du continuum sédimentaire.

J'interpelle sur cette notion dans le sens où notre préoccupation, aussi bien au comité de bassin qu'en qualité d'utilisateur non économique ou d'administrateur, c'est d'avoir le souci de l'euro efficacement investi, et ce, avec le meilleur rapport coût/bénéfices, notamment les bénéfices environnementaux, qui ne vise pas uniquement la biodiversité mais qui vise aussi la restauration de la qualité de l'eau et de l'hydromorphologie des cours d'eau, qui vise aussi à lutter contre les inondations.

Dieu sait que dans certains cas – et cela a toujours été une approche globale, transversale sur l'ensemble des thématiques –, nous n'abordons pas uniquement les « simples petits poissons » comme on pourrait laisser croire. Le débat parlementaire a été caricatural tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Il s'agit aussi d'aborder les questions de lutte contre les inondations, de redonner de la résilience à la fonctionnalité des rivières.

Le dernier point sur lequel je voulais intervenir porte sur la notion de cadrage pour ce qui intéressait la création des retenues de substitution ou le terme « promotion ». Je voudrais dire que promouvoir les PTGE ne veut pas dire simplement s'appuyer d'une manière essentielle comme cela a été l'esprit de la circulaire qui avait fait débat au Comité national de l'eau. Il ne s'agit pas simplement d'encourager les PTGE.

Tout à l'heure, cela a été rappelé dans les propos du candidat, puis président réélu à son poste. Je souscris et je fais mien ses propos. Il s'agit bien ici de travailler ensemble, parfois avec des avis divergents. Si nous voulons emporter l'adhésion sur les territoires, notamment sur ces questions de plus en plus prégnantes dans un contexte de dérèglement climatique, il va falloir travailler sur l'outil essentiel qui est le plan territorial de gestion de l'eau pour lequel la représentativité, la gouvernance est essentielle sur les territoires et dans le respect des usagers.

M. VALETTE :

Je suis représentant de l'Épage Loire Lignon. Je vais aussi m'exprimer en tant qu' élu d'une petite commune rurale de la montagne, la montagne ardéchoise en l'occurrence. Je voudrais vous parler de l'orientation numéro 1 et me reporter à la page 37 du document de séance. Je parle de l'assainissement non collectif. Je suis élu sur la communauté de communes Montagne d'Ardèche. J'avais géré le Spanc. Nous avons mis en place toute une démarche pour réhabiliter les installations. Néanmoins, j'avais constaté que nous avons beaucoup de mal à faire évoluer la volonté des usagers pour réaliser ces travaux. Les aides mises en place, qui à l'époque étaient de 60 % et qui ont été réduites ensuite à 30 %, nous permettaient d'avoir un levier pour inciter les travaux auprès des usagers.

Le fait de les supprimer... Je n'ai peut-être pas tout compris. Il ne s'agissait peut-être pas de les supprimer complètement pour le 11^e programme. Ce sera peut-être à partir du 12^e. Vous me direz précisément ce qu'il en est. Je trouvais que pour nous, un petit territoire avec peu de populations, donc peu de moyens - je ne vais pas jouer les pleureuses mais c'est la réalité pour certains territoires de montagne - on parle souvent de solidarité amont-aval et ville-campagne, je trouve qu'il serait judicieux de conserver ces aides au moins jusqu'à la fin du 11^e programme, et j'oserais dire, pourquoi pas pour le 12^e programme, ce qui serait utopique. C'est ce que je voulais dire sur l'assainissement non collectif.

M. le président :

Nous avons entendu le message, M. Valette. Nous étions allés réceptionner le centième assainissement non collectif en Morbihan sur des opérations collectives menées avec les financements de l'Agence de l'eau. Je dois avouer que cela donne des résultats impressionnants et spectaculaires. C'est une communauté de communes qui porte cela avec de l'ingénierie, du suivi, des travaux... J'avais trouvé cela fantastique. Il est vrai que quand je vois les pollutions que nous avons sur le littoral, en Bretagne notamment, avec parfois des interdictions de commercialisation des coquillages, c'est souvent lié au déficit d'assainissement non collectif dans de petits cours d'eau. Ce que vient de nous dire M. Valette le confirme.

Je vous rappelle que quand nous avons engagé le 11^e programme, nous avons eu une lettre de Nicolas Hulot qui disait que c'est terminé, que nous ne finançons plus l'assainissement non collectif. Nous nous étions battus pour maintenir une ligne dans notre 11^e programme. Nous avons résisté, si je puis dire. M. Albert va compléter mon propos mais nous sommes toujours dans cette logique. Pour redire ce que j'ai dit tout à l'heure à M. Ledoux, il faut que nous en reparlions au niveau des autres présidents de comités de bassin parce que je sais que la question se pose partout. Nous allons donc y travailler.

Mme ROUSSET :

Avant les conclusions, je voulais dire quelque chose. J'étais la vice-présidente de cette commission. Je voulais alerter les nouveaux élus particulièrement et les nouveaux membres de façon générale. Dans les commissions, il y a une vie très active, avec des travaux très importants. Je vous encourage tous à participer à ces commissions. C'est le travail de ces commissions qui permet de vous proposer la rédaction des rapports tel que vous le voyez maintenant, avec les décisions qui sont proposées. Je vous invite vraiment, notamment les élus, à suivre ces travaux. C'est compliqué pour nous, je le sais, parce que nous sommes aussi appelés sur d'autres missions. Néanmoins, il est important de pouvoir assurer notre présence. C'est nous, les collectivités, au bout du bout qui portons beaucoup des décisions qui sont prises dans ces rapports. Il est important que vous soyez présents pour pouvoir exprimer les besoins de vos territoires.

M. GANDRIEAU :

L'assainissement non collectif est un sujet récurrent pour toutes les collectivités. Nous nous sommes fait un peu engueuler de ne pas amener des sous pour aider – tout le monde veut maintenant réhabiliter son assainissement non collectif – alors que je vous rappelle que c'est la loi qui le demande.

J'avais soulevé une incompréhension sur ce qui était proposé quand j'ai lu la lettre de Mmes Pompili et Abba. Je vous donne lecture des phrases : « *Par ailleurs, et dans la suite des décisions prises à l'issue des assises de l'eau, nous rappelons notre attachement à ce que les agences de l'eau maintiennent un accompagnement des collectivités dans le domaine de l'assainissement en vue de répondre à un objectif de bon état des masses d'eau* ».

Puis, quand je prends l'annexe, il est marqué : « *Pour la réhabilitation à destination des assainissements non collectifs qui répond à une obligation réglementaire, les agences de l'eau qui financent encore des travaux en la matière devront réduire de façon conséquente leur soutien afin de préparer une suppression totale dans le cadre du 12^e programme* ».

J'ai relevé une petite incohérence. Vous avez dit que nous respectons cette diminution de l'aide. Néanmoins, je vous encourage à écouter ce que pourrait dire Yannick Mercier concernant les volumes d'argent nécessaires pour pouvoir aider ces assainissements non collectifs. Vous verrez que de toute façon, nous n'avons pas les sous pour le faire ou alors il va falloir supprimer d'autres actions ou alors il faut peut-être militer pour supprimer le plafond mordant au minimum en Loire-Bretagne.

M. DEGUET :

Je vais commencer par dire que sur toutes les mesures de petit cycle de l'eau, assainissement et eau potable, il y a vraiment eu un consensus dans la commission pour que nous tenions compte de situations dans lesquelles il y a probablement moyen de faire un certain nombre de progrès importants et où les arrêts brutaux ne sont pas souhaitables.

J'ai dit que j'allais présenter un point de vue un peu balancé sur le vote global. J'ai déjà expliqué que sur le volet « recettes », nous avons un avis franchement négatif. Je vais continuer sur les avis négatifs. Nous avons une vraie crainte sur les questions d'information. Nous pensons qu'il faut faire attention. L'information est extrêmement importante, pas simplement parce que nos associations sont des acteurs de l'information. En général, il existe un déficit de connaissance des problèmes de l'eau qui sont un peu complexes mais qui sont des problèmes absolument fondamentaux. Il faut faire attention à ne pas trop rogner sur ces questions. Nous avons des débuts de négociation. Honnêtement, nous avons de véritables inquiétudes sur cette question. C'est un premier point négatif.

Un deuxième point négatif porte sur la question des bassines. Grosso modo, l'idée d'artificialiser encore davantage des rivières pour résoudre des problèmes qui tiennent de l'artificialisation précédente n'était pas notre tasse de thé. En tout cas, nous ne concevons pas que l'on puisse demander des bassines hors ZRE. Nous l'avons dit de toute façon. Je ne parle pas de PTGE pour l'instant, je parle de bassines. Le fait de faire des bassines hors ZRE nous paraît totalement incohérent. S'il y a effectivement des problèmes qui font que les milieux naturels ne satisfont pas, dans ce cas-là, on est forcément dans une ZRE. Par contre, on ne peut pas être à la fois hors ZRE et demander des bassines. Nous avons demandé que cette possibilité disparaisse, nous n'avons pas obtenu gain de cause. Franchement, c'est un motif d'opposition ferme et franc.

Par ailleurs, et sur le même thème, nous vous rappelons que les assises de l'eau se sont prononcées de façon très claire pour une diminution des prélèvements. Notre Sdage précédent allait dans ce sens puisqu'il prévoyait que de toute façon, une retenue de substitution ne pouvait intervenir qu'en substitution de prélèvements hivernaux à hauteur de 80 % et pas à volume égal. En gros, il était écrit dans le Sdage que l'on peut artificialiser à condition de diminuer les prélèvements.

Cette clause a disparu dans le projet de Sdage qui a été mis à la consultation. Elle avait disparu aussi dans le projet de révision du 11^e programme qui nous a été soumis. Cela est absolument incorrect. De toute façon, le 11^e programme applique le Sdage. Nous avons obtenu - et cela fait partie des petits éléments positifs que je voulais souligner - que le 11^e programme n'anticipe pas le résultat de la révision du Sdage et qu'il ne passe pas tout de suite sur une règle de substitution à 100 %. Pour autant, la substitution à 100 %, de notre point de vue, est absolument contradictoire avec une politique équilibrée sur la ressource en eau.

Nous sommes absolument opposés à ce que toute la question de la gestion de l'eau fasse l'impasse sur les économies et encore plus quand c'est inscrit dans des fiches de programmation. Nous resterons donc complètement opposés à ce que la substitution puisse se faire à 100 %. Nous enregistrons le fait que la commission Programme, sur une question de forme - le 11^e programme

ne pouvant pas faire la loi à la place du Sdage -, a accepté de dire que l'on appliquerait le Sdage en vigueur. Après, nous verrons ce que sera le Sdage en vigueur.

J'ai à peu près fini d'exposer les vraies raisons qui pourraient nous inciter à voter contre. Maintenant, je vais dire pourquoi nous ne voterons pas contre et pourquoi nous laisserons un peu se développer un certain nombre de choses du point de vue du 11^e programme.

La première raison - Mme la Préfète, vous ne l'avez pas dit -, c'est bien la question de la continuité. C'est parce que l'on n'a pas modifié le 11^e programme sur cette question, c'est parce qu'on n'en a pas rajouté sur le vote de la loi que nous considérons que l'Agence de l'eau a fait son travail et que nous devons réaffirmer qu'effectivement, les solutions pour la continuité ne peuvent pas éternellement être avec un barrage et une rivière de contournement. Nous savons tous qu'aussi efficaces soient-ils, ils ne laissent pas passer tous les poissons.

Je vous rappelle un calcul qui est facile. Il passe 80 % de poissons. Puis, la suivante fait passer 80 % des 80 % qui sont passés. On n'est plus rendu qu'à 64 %. A la quatrième passe à poissons, il ne passe plus que la moitié. À la huitième passe à poisson, il ne passe plus rien. D'ailleurs, sur des prévisions qui ont été faites dans la Creuse - et je vais y revenir tout à l'heure -, on prévoit des passages d'aloses au pied du barrage d'Eguzon de 1 %. C'est donner des objectifs de continuité écologique à hauteur de 1 %. Cela donne une idée de l'ambition que nous allons poursuivre.

Cette loi pose des problèmes et met de la contradiction. Nous en sommes persuadés. D'ailleurs, les contentieux nous le montreront. Elle met de la contradiction dans les politiques de l'eau. C'est tout à l'honneur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne de ne pas avoir modifié ses dispositifs.

Je vais ajouter une dernière chose. La loi prévoit que nous ne pouvons pas utiliser l'argent public pour détruire des barrages. Fort heureusement, la nature est assez douée. Je vous ai parlé il n'y a pas très longtemps du barrage de Descartes sur la Creuse. Je vous communiquerais avec une grande satisfaction que la Creuse toute seule a réussi à emporter deux clapets du barrage. En ce moment, le niveau de la retenue est à peu près au niveau où ce serait bien qu'elle soit définitivement. Si tous les aménageurs avaient la sagesse qu'a eue la Creuse, je pense que nous avancerions beaucoup sur ces questions. J'en ai fini sur ce point qui est un premier point positif.

Le deuxième point concerne la question des PTGE. Le fait d'avoir une vision globale de la gestion des eaux, c'est quelque chose qui ne peut que rencontrer notre avis. Ce qui fait nos réticences, c'est que très souvent, le sigle PTGE a été le cache-sexe à produire 2, 3, 4, 15, 19, 25 bassines. Tant que ces PTGE seront une sorte de machin que l'on met pour faire passer des retenues, ce sera non.

Si les PTGE servent réellement à analyser les besoins et ne débouchent pas forcément sur des retenues de substitution... J'ai dit précédemment que les retenues de substitution, si elles ne sont pas sur des ZRE, nous ne les accepterons pas. Si c'est réellement la volonté de mettre des personnes autour de la table, cela fonctionnera. En conséquence, il faut que ce soit de vrais PTGE. C'est pour cela que nous avons fait modifier un morceau de texte qui pouvait laisser penser que les études HMUC, c'était un peu... Si l'on pouvait... Si cela se trouvait... Tel qu'il est formulé maintenant, il existe bien une exigence de qualité des études, lesquelles doivent comporter de l'hydrographie, une étude des milieux, une étude des usages et une étude du climat.

L'ensemble de ces éléments font que, comme je l'ai dit au CA, nous sommes capables de le reconnaître quand nos interlocuteurs font des pas dans la direction que nous essayons d'ouvrir. Par conséquent, nous ne calerons pas sur un vote « contre » pur et simple. Pour la plupart d'entre nous, nous nous abstenons.

M. le président :

C'est important d'expliquer, ne serait-ce que pour les nouveaux collègues, afin de bien comprendre comment les discussions se sont déroulées. Je voudrais dire encore une fois, par rapport au PTGE ou par rapport aux mobilisations territoriales, je crois que plus les acteurs seront mobilisés dans les territoires, mieux ce sera. Une étude HMUC coûte suffisamment cher pour ne pas la bâcler. Vous avez vu les premiers tarifs. Tout cela, c'est quand même de l'argent public. Il faut que l'on fasse attention. Il faut donc s'appuyer sur des expertises de qualité.

Mme SCHAEPELYNCK :

Je vais dire quelques mots pour expliquer notre positionnement en fin d'intervention. Lorsque nous avons commencé à travailler le 11^e programme, nous étions bien sur la mise en place et la promotion d'actions volontaires sur les territoires à travers en particulier la mise en œuvre de gestions collectives sur les territoires hors ZRE. Nous nous félicitons de l'ouverture du financement des réserves hors ZRE. Il n'y a pas que les territoires sur lesquels la réglementation ZRE s'applique qui doivent pouvoir travailler sur la question de la gestion quantitative. Nous pensons qu'il est important de l'ouvrir à l'ensemble des territoires.

Nous notons aussi dans cette note de cadrage que la déconnexion des plans d'eau – qui est un sujet très important, nous l'avons évoqué lors de l'état des lieux – est reconnue comme une solution pour réduire l'impact des prélèvements basaux. C'est un élément très important pour nous.

Par ailleurs, nous saluons aussi la décision de maintenir le financement des investissements à la résorption du phosphore. Il avait été prévu de l'arrêter. Nous nous félicitons du retour sur cette question.

Nous nous félicitons aussi, comme l'a dit M. Albert, de la possibilité de mettre en place des appels à projets pour pouvoir revenir vers les territoires et avoir des initiatives qui motivent nos collègues et les gouvernances sur les territoires.

Il y a d'autres sujets sur lesquels il y a eu beaucoup de discussions lors des huit réunions et sur lesquels nous avons encore des interrogations. C'est en particulier la question de l'obligation du PTGE approuvé pour pouvoir accéder au financement. Nous avons plutôt proposé « PTGE engagé ». En fait, il y a une certaine impatience de la part de certains territoires. Le PTGE approuvé, sur certains secteurs, on va arriver à trois, cinq ans et on ne verra rien aboutir avant la fin du 11^e programme. Pour nous, c'est vraiment une question que nous avons posée dans les différentes commissions.

Le deuxième point, c'est aussi de lier le PTGE à une analyse HMUC. Quid des études qui étaient déjà engagées, qui étaient aussi validées, en particulier les études « hydrologie » ? Se pose donc la question de la capitalisation de toutes ces études.

Quant à la question du volet « climat », il nous semble important de pouvoir la proportionner au volume du territoire et ne pas mettre pour certains territoires - nous l'avons bien vu par exemple sur quelques départements - des analyses HMUC qui vont coûter 1,5 M€. Là, il y a quand même des questions à se poser. Nous avons émis beaucoup de questions sur ces financements.

Au regard de tous ces éléments, en conseil d'administration, nous nous étions abstenus. Aujourd'hui, nous allons partager nos votes entre « favorables » et « abstentions ».

M. GUILLAUME :

Bonjour à tous. Je vais dire un petit mot sur l'ANC. Les associations de consommateurs ne sont pas du tout favorables à stopper les aides pour l'ANC. Dans le 11^e programme, il y a encore un petit peu d'aides. J'ai cru comprendre qu'après, cela risquait d'être fini. Je donne juste un chiffre. Le ticket d'entrée pour une installation ANC, c'est 7 k€. C'est vraiment le minimum. Vous pouvez comparer cela avec le montant d'une retraite en milieu rural et cela vous donne un peu notre motivation pour ce que ces aides ne s'arrêtent pas.

Mme AUBERT :

J'avais une question sur ce qui pourrait impacter à nouveau le programme. Nous avons parlé de la loi « résilience et climat ». Je voulais poser une question concernant le Varenne agricole en cours. Nous avons aussi parlé des assises de l'eau à un moment. Bref, le programme est impacté de façon récurrente par des décisions qui sont prises au fur et à mesure des débats ou des assises diverses et variées qui sont menées. J'avais une question sur le calendrier éventuel, s'il est connu, de l'issue de ce Varenne et la façon dont cela pourrait se passer. Des décisions réglementaires s'imposeront-elles à l'Agence ? Comment cela va-t-il se passer ? J'aurais besoin d'informations aussi bien sur l'agenda que sur le processus.

M. le président :

Nous avons de la chance d'avoir avec nous M. Servant qui copilote avec Jean Launay ce travail du Varenne. Pouvez-vous nous donner le calendrier ? Où en êtes-vous exactement ?

M. SERVANT :

Bonjour à tous. Je copilote une partie du Varenne, le thème 3, avec Jean Launay. Comme vous le savez, il y a trois thèmes dans le Varenne, avec des échéances différentes et des points de sortie qui vont être aussi différents.

Concernant le thème 1, la partie inférentielle et gestion des risques, les choses vont aller vite puisque le rapport a été remis au ministre au mois de juillet. Cela concerne l'évolution du système assuranciel sur les exploitations agricoles et donc pas directement les travaux de l'Agence. En l'occurrence, un projet de loi va être mis très vite sur la table, l'idée étant de pouvoir aboutir début 2022 et accompagner les agriculteurs différemment à partir de 2023.

S'agissant du thème 2 qui est l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique, et donc les rendre plus résilientes, une feuille de route devrait sortir d'ici la fin de l'année. Il serait demandé un travail dans les régions pour faire des plans régionaux d'adaptation au changement climatique pour les exploitations agricoles. Ces travaux se feraient plutôt en 2022. A priori, il n'est pas prévu d'aspect réglementaire à ce sujet. Cela va plutôt être des travaux qui vont être menés dans les régions, ensuite un accompagnement des exploitations agricoles.

A propos du thème 3 que certains d'entre vous suivent ici et qui concerne toute la partie « gestion de l'eau », il y a aussi trois volets dedans, dont un premier sur les PTGE, à savoir comment faire évoluer les PTGE par rapport aux questions qui ont été soulevées pour qu'ils puissent se mettre vraiment en œuvre sur le terrain et qu'ils puissent se décliner par rapport aux enjeux actuels et à venir.

Le volet 2 concerne la gestion des gisements et des ressources en eau pour l'agriculture et pour d'autres usages. Nous voyons bien que finalement, nous ne sommes plus essentiellement sur le volet agricole mais sur l'ensemble des usages. Ainsi, quels peuvent être les gisements disponibles ou les ressources disponibles face au changement climatique ? Il y a les solutions fondées sur la nature. La recharge des nappes en fait partie, ainsi que le stockage, en intégrant aussi la question des crues. Le ministre avait soulevé à plusieurs reprises le fait que nous ne pouvons plus gérer les crues d'un côté et de l'autre les manques d'eau, il faut gérer l'eau sur un cycle global.

Le troisième volet porte sur les aménagements des territoires pour répondre à l'ensemble de ces enjeux. Le travail va commencer en la matière.

Sur ce thème 3, il est demandé de sortir des feuilles de route d'ici la fin de l'année, au plus tard début 2022. Il n'y a aucune perspective aujourd'hui qui permet de dire si cela va être du réglementaire ou pas. Il y aura sûrement un panel de solutions. Un grand nombre de possibilités existent, dont certaines passeront peut-être par le réglementaire, le législatif mais aujourd'hui, il n'y a rien d'écrit, rien de décidé. Je crois vraiment que c'est un champ qui est largement ouvert. Des représentants de l'État participent aussi à ces travaux. Aujourd'hui, cela reste très ouvert sur ce thème.

M. BRULÉ :

Le ministère devrait saisir, sous une forme qui n'est pas encore totalement déterminée, les présidents de comités de bassin pour contribuer à cette réflexion. On va voir exactement ce qui est demandé. Cela nous a été dit hier.

M. GUTTON :

Les deux ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture devraient saisir les présidents de comités de bassin, globalement plutôt dans la logique stratégique et notamment de réactualisation de nos plans d'adaptation au changement climatique. Comme le dit M. Servant qui est très bien informé, les choses sont en train de se caler. En tout état de cause, les préfets coordonnateurs de bassin devraient également être saisis puisque nous sommes quand même

dans des logiques de bassin hydrographique. Ils ont un rôle d'animation des services de l'État sur les bassins.

Nous proposons de mettre le sujet à l'ordre du jour du prochain comité de bassin quoi qu'il arrive. Le changement climatique est un sujet majeur. Nous nous tournerons vers des membres du comité de bassin, comme M. Servant, pour organiser une intervention sur le sujet, revenir sur le plan d'adaptation au changement climatique, identifier ce qui a évolué. Nous avons déjà intégré beaucoup de choses dans le Sdage. Il faut voir ce qui justifierait de continuer à travailler sur ces questionnements.

M. BRULÉ :

Il est indiqué que la démarche s'inscrit bien – le ministre l'a rappelé – dans la suite des assises de l'eau et dans la recherche du bon état des masses d'eau.

M. le président :

La question qui a été posée par Mme Aubert a été juste. Cela pourrait effectivement impacter nos programmes. Il faudrait donc que nous regardions. Si nous pouvions profiter de la présence de M. Servant pour en parler, je l'en remercie par avance.

Mme FORTUNE :

Concernant cette question du changement climatique, par exemple à l'agence de l'eau Adour-Garonne, au dernier comité de bassin, il a été décidé de prendre en compte aussi l'atténuation et l'impact que la transition agricole et la question des sols vivants peuvent avoir sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la séquestration du carbone. L'agence Adour-Garonne est en train d'envisager un plan d'atténuation du changement climatique. Je pense que c'est très important que tout le monde s'en saisisse. Le dernier rapport du GIEC montre bien qu'il faut absolument agir également pour séquestrer du carbone et réduire les émissions très rapidement. Il est de la responsabilité de l'agence Loire-Bretagne de se poser aussi ces questions.

M. NOYAU :

Je veux dire deux mots sur la sobriété. La sobriété doit s'appliquer à tous - j'en ai parlé en conseil d'administration -, y compris au privé qui utilise de l'eau pour remplir sa piscine. Il y a aussi les évaporations. Je remets le couvert mais ce n'est pas négligeable. Le privé stocke aussi de l'eau dans de petites bassines mais à sa taille. On ne parle jamais de la sobriété du privé. Je préfère parler d'efficacité. Si nous ne voulons pas importer l'eau que nous ne souhaitons pas, nous avons tout intérêt à regarder ce que nous pouvons faire chez nous au mieux, à être plus efficaces. Sans eau - cela a été dit juste avant -, nous aurons de plus en plus de problèmes à cultiver, à produire dans certaines régions. Il faut stocker de l'eau dans les sols quand c'est possible. Quand il y aura de longues périodes sans eau, il n'y aura plus d'agriculteurs dans certains secteurs. Il n'y aura plus d'agriculture tout court.

M. le président :

Cela aura des conséquences dramatiques. M. Albert a la parole. Ensuite, nous passerons au vote, si vous le voulez bien.

M. ALBERT :

Je veux juste reprendre quelques points par rapport à ce qui a été dit, notamment l'interprétation des textes. Je pense, M. le Directeur, Mme la Préfète, que nous devons appliquer la loi. Elle doit s'appliquer à tout le monde. Après, l'interprétation de la loi peut aussi être un élément qui peut être un facteur, c'est pour cela que nous avons souhaité laisser l'aide possible par rapport aux barrages notamment sur les rivières.

Le deuxième point porte notamment sur la règle et l'application du Sdage. Le 11^e programme auparavant, ainsi que la révision du 11^e programme, n'ont pas pour prétention d'être à l'encontre

du Sdage. Le Sdage s'applique de toute façon au 11^e programme. Nous avons bien mis une référence générale à tout cela dans les textes de la révision.

Sur le sujet des associations qu'a soulevé M. Deguet, il y a déjà eu deux réunions avec les associations pour faire le point avec elles. Je voudrais les rassurer. Pour avoir échangé avec les services et par rapport à ce que nous avons déjà vu, je pense que nous ne serons pas très loin de l'équilibre qu'il y avait avant. Je voudrais les rassurer tout de suite.

Sur le point de l'ANC qui a été soulevé par plusieurs, nous sommes toujours sur les aides dans les zones sensibles et dans les zones de captage jusqu'à la fin du 11^e programme. C'est ce qui vous est proposé aujourd'hui.

Après, la commission Programme, dans le cadre d'appels à projets, n'écarte pas le fait d'aider sur l'assainissement collectif comme c'était auparavant mais sur des dispositions bien particulières. Nous avons considéré que nous avons arrêté l'aide à l'assainissement collectif trop tôt et que nous pouvions, sur certains secteurs sensibles, pouvoir le remettre. Cela fera partie des appels à projets qui seront étudiés. Quand nous disons « collectif » ou « semi-collectif », il faut voir comment nous travaillons cet appel à projets.

Sur le reste, je pense que tout le monde a à peu près répondu. J'ai aussi noté les propositions de certaines interventions qui ne sont pas neutres d'élargir à la gestion des eaux pluviales, au foncier avec les ORE (orientations réelles environnementales) et à la réutilisation des eaux traitées.

Cette révision du programme a été adoptée par le conseil d'administration par 21 voix pour et 8 abstentions, donc à une large majorité.

M. le président :

Merci beaucoup, M. Albert. Merci à la commission pour le travail effectué. Merci aux uns et aux autres d'avoir expliqué vos votes. Je pense que nous pouvons passer au vote pour l'avis conforme. Ensuite, nous irons déjeuner et nous reprendrons nos travaux à 14h.

Je voudrais dire aux nouveaux collègues, qui sont membres du comité de bassin et pas forcément au conseil d'administration de l'Agence, que notre affaire est compliquée. Je dois vous avouer que quand je suis rentré ici, j'ai mis un moment avant de comprendre comment cela fonctionnait. Rassurez-vous. Ne soyez pas paniqués. Il va falloir s'habituer. Nous allons vous expliquer tout cela. N'hésitez surtout pas à poser des questions parce que notre fonctionnement est compliqué.

Le conseil d'administration se réunit à peu près tous les trimestres et attribue les aides financières en fonction des demandes. Le site de l'Agence de l'eau permet de consulter les dossiers de demande. N'hésitez pas à prendre contact avec les services. N'hésitez pas à poser des questions. Encore une fois, il n'y a pas de questions naïves dans cette affaire qui est compliquée. Je vous propose de passer au vote pour l'avis conforme.

M. GUTTON :

Le vote est ouvert. Tout le monde peut voter, y compris les représentants de l'État.

- *Avis conforme sur la révision du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (110 voix pour, 7 voix contre, 37 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-14 du 7 octobre 2021.

M. GUTTON :

Concernant la suite pour le programme d'intervention, la présidente du conseil d'administration réunit à 16h le conseil d'administration, ce qui permettra d'approuver définitivement cette révision de programme et de modifier le volet « recettes » avant la fin du mois d'octobre pour qu'il soit applicable l'année prochaine.

[Pause déjeuner]

M. le président :

Je vous propose de reprendre nos travaux.

ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTIE DU COMITE DE BASSIN

Point « Instances » n° 1 bis de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Cet après-midi, nous avons l'élection d'une vice-présidence nouvelle. Nous n'avons pas cette habitude au comité de bassin Loire-Bretagne mais cela existait dans d'autres bassins. Le fait qu'une personnalité qualifiée soit élue présidente du comité de bassin amène – les textes réglementaires l'ont prévu – à la désignation par les collèges des collectivités et des usagers d'un vice-président ou d'une vice-présidente représentant les collectivités, donc issu(e) des rangs du collège des collectivités.

La rédaction que nous avons retenue dans le règlement intérieur, c'est que participent à ce vote à la fois le collège des collectivités, ce qui est logique, mais également le collège des usagers. Cela mérite peut-être d'être réinterrogé parce que ce serait la seule vice-présidence qui ferait l'objet d'un vote sur la base du même électorat que le président du comité de bassin. Ce n'est pas forcément fait comme cela dans les autres bassins. Le texte réglementaire n'était pas très précis. Il serait intéressant que le bureau se ressaisisse de cette question.

En revanche, ce qui est sûr, c'est que seuls les représentants du collège des collectivités peuvent se présenter à cette élection.

M. le président :

Je vous précise qu'actuellement, nous avons deux vice-présidents qui sont M. Fauconnier, issu du collège des usagers économiques, et M. Doron issu du collège des usagers non économiques. Comme l'a précisé, M. le Directeur, il s'agit d'une élection qui doit réglementairement avoir lieu si le président ou la présidente est une personne qualifiée, ce qui est le cas. Nous passons d'abord à l'appel des candidatures. Ensuite, nous procéderons au vote.

M. MÉRY :

Avant que vous ne procédiez au vote, au nom du collège des usagers économiques, je vous informe que nous ne prendrons pas part à ce vote. Nous nous étions, rappelez-vous, émus assez fortement lors des précédentes élections, en particulier des présidences de commissions lorsqu'il s'agissait de désigner des usagers, de voir des collèges non usagers prendre part à ce vote, ce qui était assez contraire aux usages. En l'occurrence, étant donné la situation qui est inhabituelle, comme l'a dit M. Gutton, de la constitution de ce poste d'un premier vice-président issu du collège des élus, nous avons donc décidé de laisser le soin aux élus de s'autodéterminer.

M. ALBERT :

Je voulais dire par rapport à cela que certes les usagers économiques ou les usagers non économiques peuvent voter mais ils peuvent aussi ne pas voter. Il s'agit, pour moi, d'une erreur du règlement intérieur que nous allons revoir dans quelque temps. Néanmoins, nous pouvons aussi être assez habiles pour faire une élection tout à fait dans le droit chemin de tout le monde. Je pense que cela appartient à chacun.

M. DEGUET :

Nous avons pris les textes tels qu'ils étaient et qui disaient que tout le monde pouvait voter, donc nous n'avons pas eu cette alerte. En même temps, les deux conceptions peuvent coexister. Manifestement, il s'agit d'une vice-présidence qui est un peu une vice-présidence associée à la

présidence, d'une certaine manière, de la façon dont c'est fait. Cela peut se jouer comme une orientation globale. Nous n'avons pas réfléchi à la question. Vraisemblablement, nous nous comporterons chacun suivant l'interprétation que nous faisons de cette élection. Par contre, si nous devons le formaliser, il faut vraiment le faire et l'écrire dans le règlement intérieur. Ce sera plus clair.

M. le président :

En l'occurrence, nous appliquons le règlement actuel parce que nous ne pouvons pas faire autrement.

M. GUTTON :

Nous n'allons pas changer le règlement pour une élection, donc nous le ferons tranquillement à la fin de l'année.

M. le président :

Y a-t-il des candidatures ? Je crois qu'une candidature a été déposée.

M. GUTTON :

Celle de Mme Félix.

M. le président :

Y a-t-il d'autres candidats ? Je propose à Mme Félix de se présenter.

Mme FÉLIX :

Je me présente en quelques mots. Je pense que la plupart d'entre vous ont déjà reçu le message que j'ai fait passer aux instances en milieu de matinée.

Je suis présidente de l'agglomération de Bourges. C'est un établissement public de coopération intercommunale dans une zone de répartition des eaux où les problèmes liés à l'eau sont multiples et attirent mon attention au quotidien.

Nous avons des problèmes de rareté de la ressource pour l'eau potable.

Nous avons des questions d'assainissement qui restent encore assez lourdes.

Nous avons une dynamique autour de la gestion intégrée des eaux pluviales à mettre en place, comme beaucoup d'intercommunalités.

Nous avons aussi - et c'est une préoccupation forte quand on est présidente d'une intercommunalité - les effets de la zone de répartition des eaux sur le développement économique et agricole du territoire, qui sont des questions qui se posent à nous, notamment sur un volet nouveau qui va être l'accès à des énergies renouvelables. En effet, dans un certain nombre de cas, la capacité à produire des énergies renouvelables va dépendre de la capacité à accéder à l'eau.

C'est dire combien ces questions d'eau imprègnent mon quotidien comme présidente de l'agglomération. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité siéger à titre personnel pour représenter notre établissement dans ce comité de bassin.

Je ne sié debate que depuis un an, donc je m'incline devant la grande expertise d'un certain nombre d'entre vous qui ont plus d'expérience que moi. Il est vrai que siéger au comité de bassin amène à travailler de façon extrêmement précise et extrêmement fine sur un certain nombre de textes. Néanmoins, depuis un an, je pense avoir pu m'approprier un certain nombre de dossiers, notamment au sein de la commission Programme dont je me suis attachée à suivre les travaux le plus assidument possible.

De tempérament, mais aussi de par la responsabilité que j'assume aujourd'hui à Bourges, je crois en la capacité de construire des compromis à condition de parler à la raison des gens. C'est à cela

que je souhaite m'attacher tout en cherchant des compromis exigeants. En effet, je pense que le sujet que nous avons à traiter aujourd'hui est exigeant et impose de bouger un peu de nos positions habituelles, les uns comme les autres. Je l'ai entendu ce matin dans la bouche par exemple des acteurs économiques, c'est important que nous arrivions à avoir des lectures qui nous permettent collectivement d'avancer.

J'ajoute que je suis conseillère départementale depuis maintenant un certain temps. J'ai été dans un exécutif départemental. Je suis donc extrêmement sensible aux questions de solidarité urbain/rural même si je suis élue d'une ville. Ceux d'entre vous qui sont dans des territoires ruraux, vous pouvez compter sur mon regard et ma bienveillance par rapport à ces questions parce que je connais l'extrême difficulté qu'il y a à gérer des collectivités dans ces secteurs.

Effectivement, nous avons parlé de cette option de candidature avec le président Burlot. Ma démarche est d'être en appui, en soutien et en complémentarité autant qu'il sera possible de l'être, avec l'ensemble des représentants des collectivités. J'apprécie le travail qui est fait par M. Albert en ce sens.

Je termine mon intervention en vous disant que malheureusement, je ne resterai pas le reste de l'après-midi avec vous, donc c'est un peu délicat mais c'est pour cela que je préfère m'en excuser par avance parce que je dois rentrer sur Bourges.

M. le président :

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vous propose de passer au vote.

M. GUTTON :

Je lance le vote sur Provote. Ne participent pas au vote les services de l'État. Les deux autres collèges votent, avec les réserves indiquées tout à l'heure par M. Méry et M. Noyau. Après, c'est la responsabilité de chacun. Nous aurons sans doute une proportion de non-votants importante, donc nous arrêterons avant d'arriver au chiffre total.

M. MÉRY :

En fait, ce n'est pas un vote blanc, nous décidons de ne pas participer au vote.

M. GUTTON :

Je l'ai bien compris. Nous aurons effectivement plus de non-votants que tout à l'heure.

M. le président :

Le vote est clos.

M. GUTTON :

Nous avons 68 voix pour et 26 votes blancs, plus les 59 non-votants.

Élection du vice-président(e) supplémentaire, issu(e) du collège des parlementaires et des collectivités territoriales - Candidate : Mme Félix.

- ***Mme Félix est élue à la majorité (68 voix pour, 26 votes blancs).***

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DES TROIS COMMISSIONS TERRITORIALES

Point « Instances » n° 5 de l'ordre du jour

M. le président :

Il s'agit d'élire les présidents ou présidentes des trois commissions territoriales suivantes :

- commission Allier-Loire amont : à ce jour, nous avons reçu la candidature de Mme Rousset ;
- commission Vilaine et côtiers bretons : à ce jour, nous avons reçu la candidature de M. Piriou ;
- commission Vienne et Creuse : à ce jour, nous avons reçu la candidature de M. Ledoux.

N'y a-t-il pas eu d'autres candidatures ?

M. MARY :

Il y a une autre candidature, je ne comprends pas qu'elle n'y figure pas : M. Mary (EPTB Vilaine).

M. GUTTON :

Nous l'avons reçue ce matin. Effectivement, nous rajoutons la candidature de M. Mary.

M. le président :

Nous allons d'abord procéder à la première désignation pour la commission Allier-Loire amont.

Mme ROUSSET :

Je candidate pour la présidence de la commission Allier-Loire amont. Je suis issue du département de la Haute-Loire, donc au niveau de l'amont. Nous représentons une petite partie du territoire, en tout cas en nombre d'habitants. Néanmoins, les problématiques que nous avons peu l'habitude de traiter jusqu'à présent sont en train de devenir importantes. Je pense qu'il est important de pouvoir animer ce territoire. Il faut que nous arrivions à trouver des solutions. Je vous le disais tout à l'heure sur les autres thématiques, nous sommes plutôt dans l'action, donc nous avons besoin de trouver des solutions.

M. le président :

L'une des premières décisions que nous allons prendre - je l'ai dit et je le répète -, c'est de se déplacer. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vous propose de passer au vote.

M. GUTTON :

Tous les membres du comité de bassin peuvent participer au vote. Mme Rousset est candidate. Vous pouvez voter pour elle, ou voter blanc. Ceux qui souhaitent s'abstenir ne votent pas.

M. le président :

Mes chers collègues, le vote est clos.

- *Présidence à la commission Allier-Loire amont - Candidate : Mme Rousset.*
- ***Mme Rousset est élue à la majorité (103 voix pour, 36 votes blancs).***

M. le président :

Pour la commission Vilaine et côtiers bretons, je vous propose d'entendre M. Piriou.

M. PIRIOU :

Je suis candidat à la présidence de la commission territoriale Vilaine et côtiers bretons. Je me suis présenté déjà deux fois à cette élection. J'étais devancé seulement de quelques voix le 4 février dernier par M. Georges Lostanlen. Comme celui-ci n'a pas pu se représenter à l'élection départementale du mois d'avril, il n'est donc plus au comité de bassin. Le siège de président de la commission territoriale est désormais vacant.

Actuellement vice-président de cette même commission territoriale, je pense être plutôt légitime pour candidater à lui succéder et à continuer sa mission. Je pense connaître le comité de bassin et le fonctionnement de la commission territoriale puisque j'en fais partie depuis 2015. Cela fait six ans. C'est important d'aller au plus près des territoires pour identifier leurs spécificités en matière aussi bien d'eau douce que d'eaux marines côtières. Je tiens à le souligner.

La mission à venir du futur président de la commission territoriale Vilaine et côtiers bretons devrait être en particulier la mise en pratique de l'articulation entre cette commission et la future assemblée bretonne de l'eau qui va se créer dans les mois prochains.

En tant que membre du bureau du comité de bassin, je travaille avec d'autres à la définition des règles de travail en commun entre une commission territoriale du bassin et une nouvelle instance régionale de l'eau. Ceci se fera dans un premier temps en Bretagne, puis sans doute en Pays de la Loire. Cependant, il faut que la même organisation soit déclinable sur toutes les autres régions qui souhaiteraient à l'avenir cette collaboration intrarégionale.

Comptez sur moi pour maintenir l'intégrité et les missions de cette commission territoriale ainsi que pour travailler à l'enrichissement de ses travaux et ses avis en collaboration avec la future assemblée bretonne de l'eau, et ceci, en étant à l'écoute de tous. Je vous remercie.

M. MARY :

Je me présente, je suis président de l'EPTB Vilaine qui s'étend sur 11.000 km² et qui compte 1 200 000 habitants sur six départements et deux régions (Bretagne-Pays de la Loire), avec en charge de nombreux sujets. Je pense naturellement à la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations, y compris la submersion marine, les sujets de la qualité de l'eau sur le petit cycle de l'eau, avec en particulier, en tant que producteur d'eau potable, la nécessité d'associer et de fédérer le petit cycle de l'eau et le grand cycle de l'eau. Ce sont des sujets sur lesquels nous travaillons.

Je suis également président de Redon Agglomération et maire d'une commune de 4 000 habitants. Je travaille sur le sujet de l'eau depuis 2010, date à laquelle nous avons pris la compétence Gema (gestion des milieux aquatiques). Mon souhait et mon intention, c'est de fédérer l'ensemble des acteurs de l'eau et de dialoguer avec les collectivités territoriales, les deux régions sur lesquelles l'EPTB est d'ailleurs présent, l'ensemble des départements, mais aussi l'ensemble des parties prenantes, que ce soit le monde économique ou le monde non économique comme cela a été dit.

J'ai également toute légitimité au vu des missions et de la place de l'EPTB Vilaine entre autres. Je le rappelle : 11 000 km² sur le petit cycle pour l'eau potable et le grand cycle de l'eau où nous avons nécessité d'agir également et de rendre les choses cohérentes.

M. le président :

Je vous propose de passer au vote.

M. GUTTON :

Nous avons 64 voix pour M. Mary, 54 voix pour M. Piriou et 34 votes blancs. Cela ne fait pas une majorité absolue, donc il faut faire un deuxième tour avec une majorité relative.

(2ème tour)

- *Présidence à la commission Vilaine et côtiers bretons - Candidats : M. Piriou et M. Mary.*
- ***M. Mary est élu à la majorité au second tour (66 voix pour M. Mary, 51 voix pour M. Piriou et 32 votes blancs).***

M. le président :

Pour la commission Vienne et Creuse, à ce jour, nous avons reçu la candidature de M. Ledoux.

M. LEDEUX :

Je suis vice-président de la Vienne en charge de l'agriculture et de la ruralité. J'ai été désigné par le Département pour le représenter dans différentes CLE (la Sèvre niortaise et le Clain), ainsi que dans des établissements publics de la Vienne (EPTB de la Vienne et EPTB de la Charente). En Charente, je suis suppléant.

J'ai été le président en titre de cette commission, et j'ai été réélu au département de la Haute-Vienne. Je ne vais pas me représenter, donc je souhaite continuer l'action que nous avons menée et que nous travaillons sur notre territoire.

M. le président :

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vous propose de passer au vote.

- *Présidence à la commission Vienne et Creuse - Candidat : M. Ledoux.*
- ***M. Ledoux est élu à la majorité (105 voix pour, 42 votes blancs).***

ÉLECTION AU COMITÉ NATIONAL DE L'EAU

Point « Instances » n° 6 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Le Comité national de l'eau est la représentation au plan national de l'ensemble des comités de bassin mais également des comités de l'outre-mer. Il est présidé par Jean Launay, un ancien parlementaire qui est membre du comité de bassin Adour-Garonne. Il est le copilote de M. Servant sur le groupe thématique 3 du Varenne agricole de l'eau. C'est un grand spécialiste de l'eau. Nous l'avons d'ailleurs invité à Vichy ou à Clermont-Ferrand récemment.

Ce Comité national de l'eau joue un rôle important puisqu'il est saisi par les ministres sur un certain nombre de sujets qui touchent à la fois à nos thématiques de bassin mais également à des projets de textes réglementaires. Il joue donc un rôle tout à fait essentiel au niveau national. Un certain nombre d'entre vous d'ailleurs sont membres directement nommés par le ministre au titre de responsabilités nationales. C'est le cas de M. Noyau, de M. Le Gal, de M. Boisneau et de M. Servant qui sont membres du CNE.

Un certain nombre d'élus sont désignés par les comités de bassin au sein du CNE. Deux postes sont actuellement vacants à la suite des élections départementales de juin dernier. Il convient donc

de procéder à l'élection de deux représentants ou représentantes, sachant que nous avons, pour l'instant, cinq candidats.

Certes, la parité qui existe aujourd'hui dans notre comité de bassin n'est pas prévue pour le CNE. Néanmoins, je pense que c'est quand même une bonne chose de pouvoir la porter au niveau national à l'image de nos instances renouvelées.

Sont candidats et candidates :

- Mme Rousset qui était membre du CNE ;
- Mme Gallien, maire de Vorey-sur-Arzon en Haute-Loire ;
- M. Ledoux qui s'est présenté tout à l'heure ;
- M. Hauchecorne, maire de Mareau-aux-Près dans le Loiret ;
- M. Hervé, élu de la métropole rennaise.

M. le président :

Nous avons deux postes. Faut-il que ce soit paritaire ?

M. GUTTON :

Il n'y a pas d'obligation réglementaire. C'est une recommandation car c'est un texte national qui pousse à la parité dans l'ensemble des instances. Néanmoins, ce n'est pas écrit dans les textes.

M. le président :

Ceci dit, nous pouvons appliquer la parité. Nous avons cinq candidats. Le collège des élus seul vote.

M. GUTTON :

Effectivement, ce sont les représentants des collectivités du bassin Loire-Bretagne. C'est à ce titre qu'ils sont désignés au CNE.

Seront élus les deux premiers ou les deux premières. Chacun vote pour un ou deux candidats.

M. le président :

Je donne la parole à Mme Gallien pour se présenter.

Mme GALLIEN :

Rebonjour à toutes et à tous. Je vais faire une petite présentation. Je suis maire de Vorey-sur-Arzon, en Haute-Loire, depuis treize ans. J'ai travaillé sur la Haute-Loire pour constituer le Sage Loire amont qui a été validé en 2017. Cela part du mont Gerbier-de-Jonc pour constituer un territoire de 210 communes.

Nous avons fait faire il y a quelque temps une étude sur l'eau en 2050. Malheureusement, y compris sur le haut bassin, nous aurons 25 % d'eau en moins qui nous tombera du ciel et 25 % d'eau en moins dans les nappes. Ce qui a été dit ce matin par chacun d'entre vous est une réalité. Nous allons devoir consommer moins d'eau. Je suis très attachée à cet aspect.

Je suis également très attachée aux actions que l'on peut faire très concrètement quand on est maire d'une commune de 1 500 habitants. Nous pouvons justement faire beaucoup de choses. Nous nous lançons dans la permaculture. Nous avons mis le système d'économie d'eau sur tous les bâtiments publics. Nous avons refait les réseaux d'eau potable pour éviter toutes les fuites. Nous pouvons faire encore beaucoup d'actions.

Je suis membre du conseil d'administration. J'ai eu le bonheur de travailler sur l'élaboration du 11^e programme avec l'ensemble des usagers que représente cette agence de l'eau. Nous avons trouvé un accord pour le grand cycle et pour le petit cycle. Je pense que c'est ainsi qu'il nous faut continuer à agir. Un accord, comme l'ont dit certains d'entre vous, c'est un consensus et des

compromis de chacun d'entre nous au niveau des différents usagers. Je suis très attachée à cette question de négociation.

Dernièrement, avec M. Albert, nous avons travaillé sur la révision. J'ai effectivement soutenu le fait de pouvoir continuer à financer l'assainissement non collectif parce que c'est très important pour les secteurs diffus, puis aussi ce seuil, non pas de 10 k€ mais de 8 k€ pour que nous puissions continuer à agir.

Je suis très attachée à la reconnaissance de l'espace dans la Constitution. J'ai travaillé à l'élaboration du rapport qui a précédé l'Agenda rural français. Quand nous parlons de péréquation entre agences, c'est juste fondamental. Comme le disait très bien M. Burlot, nous avons le territoire de bassin le plus vaste.

Moi qui suis une montagnarde, j'ai apprécié la solidarité ville/campagne. J'ai apprécié découvrir, entendre et écouter les collègues de Vendée, de Bretagne, des Pays de la Loire, toutes ces problématiques non seulement des terres mais aussi des littoraux. C'est dans cette optique que je présente ma candidature. Si vous m'en faites l'honneur, je représenterai fidèlement ce qui est débattu, dit et soutenu par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

M. HAUCHECORNE :

Bonjour à toutes et à tous. Je suis maire d'une commune rurale de 1.500 habitants en bord de Loire, sur 7 kilomètres de bord de Loire, près d'Orléans. Je suis aussi président d'un syndicat intercommunal du bassin de l'Ardoux qui est un affluent de la rive gauche de la Loire.

Je suis très engagé à la fois à l'Association des maires ruraux de France mais également au comité des finances locales. Pour l'eau, il y aura sûrement aussi des problèmes de finances. Je pourrai être très vigilant à tout cela même si c'est moins agréable à dire. C'est quelque chose qui sera très important. Je pense pouvoir amener mes compétences en la matière.

Comme vous tous, je suis tout à fait sensible aux problèmes de l'eau et tout à fait conscient des grosses difficultés qu'il y aura.

Mme ROUSSET :

Je voulais juste préciser pour les nouveaux que nous avons deux niveaux de discussion. Nous avons des discussions au niveau du bassin. Néanmoins, il est aussi important que nous puissions discuter à l'échelon national et être en direct avec la direction de l'eau. C'est le cas au niveau du CNE où les services de la direction de l'eau viennent nous présenter les textes en instance et où des groupes de travail ont eu aussi l'occasion de se réunir à plusieurs reprises quand des thématiques un peu compliquées, dont la continuité écologique, sont abordées et sur lesquelles il faut travailler d'arrachepied parce que ce sont des sujets importants.

M. LEDEUX :

Je n'ai pas grand-chose à ajouter si ce n'est que je me présente dans cette instance pour continuer l'action de l'Agence de l'eau et de nos territoires, pour pouvoir travailler au sein des commissions qui existent dans ce Conseil national de l'eau, et pour essayer de faire porter la voix de l'Agence de l'eau dans nos problématiques, y compris celles de nos territoires.

M. le président :

Nous n'entendrons pas M. Hervé parce qu'il a dû s'absenter cet après-midi. Il m'a demandé de l'excuser et de faire en sorte que sa candidature puisse être portée. M. Hervé a été maire d'une commune dans la métropole rennaise. Agriculteur de profession, aujourd'hui en retraite, il est en charge à la Métropole de Rennes de travailler sur le grand cycle de l'eau, notamment la reconquête de la qualité de l'eau en relation avec M. Mary, le président de l'EPTB.

Nous allons pouvoir procéder au vote. Je vous rappelle qu'il n'y a qu'un seul tour : les deux premiers qui arrivent en tête seront élus.

M. GUTTON :

Vous avez la liste des candidats qui apparait sur Provote : Mme Rousset, Mme Gallien, M. Ledoux, M. Hauchecorne et M. Hervé. Seuls votent les représentants des collectivités et les parlementaires, sans oublier les pouvoirs dont ils disposent.

Mme HAAS :

M. Bridet est parti avec la procuration d'une élue. Il m'a dit qu'il n'est pas arrivé à la rebasculer sur quelqu'un d'autre. Je ne sais pas si c'est possible ou pas mais je pose la question.

M. GUTTON :

On me dit qu'un pouvoir n'est pas transférable. Il peut être donné une fois mais il ne peut pas être retransmis ensuite.

M. le Président :

Le vote est clos.

M. GUTTON :

Mme Gallien a 43 voix, Mme Rousset 29 voix, M. Ledoux 14 voix, M. Hauchecorne 13 voix et M. Hervé 12 voix. Je crois que mon discours sur la parité a porté, à moins que ce soit le discours sur l'amont du bassin puisqu'il a été repris à la fois par Mme Rousset et Mme Gallien.

- *Comité national de l'eau - Candidats : Mme Gallien, Mme Rousset, M. Ledoux, M. Hauchecorne et M. Hervé.*
- ***Mme Gallien (43 voix) et Mme Rousset (29 voix) sont élues à la majorité.***

ÉLECTION A LA COMMISSION RELATIVE AUX MILIEUX NATURELS

Point « Instances » n° 7 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Nous vous proposons de faire les élections jusqu'à 15h, que nous puissions traiter le dossier du plan d'investissement sur les digues de la Loire. C'est un dossier extrêmement important en matière de sécurité des habitants du Val de Loire.

La commission relative aux milieux naturels est présidée par M. Doron, vice-président du comité de bassin. J'ai coutume de rappeler que c'est la seule commission du comité de bassin qui est prévue par le Code de l'environnement. Sa composition est fixée au niveau national, avec 45 membres, dont des représentants et représentantes d'associations de protection de l'environnement, des fédérations départementales des associations de pêche, des pêcheurs professionnels en eau douce, en eau marine, de l'aquaculture et de la conchyliculture.

C'est une commission du comité de bassin qui intègre des personnes extérieures au comité. Parmi ces 45 membres, les deux tiers doivent être membres du comité.

Du fait de sa composition et des élections périodiques, il nous arrive régulièrement de devoir compléter sa composition. Trois postes de représentants des collectivités territoriales sont à pourvoir : un représentant des régions et deux représentants des départements. Nous vous proposons de procéder en deux temps : un représentant des régions dans un premier temps et deux représentants des départements dans un deuxième temps. C'est le collège des collectivités qui s'exprime.

M. le président :

Les régions et les départements peuvent-ils s'organiser sur cette question ?

M. LABROUSSE :

Je n'ai pas eu de consignes. Je ne me suis pas porté candidat non plus. Je ne sais pas s'il y a d'autres candidats.

M. GUTTON :

Il n'y a pas à ce jour de candidat ou de candidate sur cette commission qui est une commission passionnante. M. Doron peut en dire deux mots.

M. DORON :

Je ne vais pas alourdir l'ordre du jour. Vous savez que je peux être très bavard, donc je me garderais bien de faire un quelconque commentaire si ce n'est que de rappeler, comme vous l'avez précisé en préambule, que cette commission a un avis important à donner, notamment pour ce qui intéresse les questions de révision du Sdage pour tout ce qui a trait aux milieux aquatiques.

M. LABROUSSE :

Si rien n'a été prévu, je veux bien me porter candidat. Je suis conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine en charge de l'eau et de la continuité écologique. Je suis également président d'une fédération de pêche départementale et président de la fédération de pêche régionale. A titre professionnel, je suis ingénieur en génie civil, département de la Dordogne.

M. BRUGÈRE :

Je suis vice-président du conseil départemental du Cher en charge de l'environnement et de l'eau. Je suis également conseiller municipal d'une commune rurale et gérant, à titre personnel, d'un groupement forestier très impliqué sur les sujets liés à la nature. Au titre de mes fonctions au conseil départemental, je suis en pointe sur la question des 24 espaces naturels sensibles qui ont été identifiés et qui sont gérés par le Département du Cher. Je vous propose ma candidature.

M. GUTTON :

Ce sera pour l'élection suivante puisque nous allons procéder en deux temps : élection régionale, puis élection départementale. Nous notons une candidature pour les départements. Il nous faudrait donc une deuxième candidature d'un représentant de département. Nous avons M. Ledoux.

Nous allons commencer par la région. Nous avons un candidat (M. Labrousse). S'il n'y a pas d'autre candidat, nous pouvons procéder à l'élection du représentant.

M. le président :

Le vote est clos.

- *Commission relative aux milieux naturels – Conseils régionaux – Candidat : M. Labrousse.*
- ***M. Labrousse est élu à la majorité (54 voix pour, 1 vote blanc).***

M. GUTTON :

Toutes nos félicitations. J'ai eu le plaisir de croiser M. Labrousse à La Rochelle récemment pour une signature de contrat territorial sur la communauté d'agglomération de La Rochelle.

M. GUTTON :

Pour les départements, nous avons deux candidats : M. Ledoux qui s'était déjà présenté et M. Brugère, conseiller départemental du département du Cher, que nous venons d'entendre.

M. LEDEUX :

Je veux juste dire un mot. Il y a quand même une évolution dans cette commission puisqu'avant, c'était sur la base du volontariat. Maintenant, nous passons à travers une élection, ce qui ne me gêne pas du tout. J'y suis depuis que je suis arrivé à l'Agence de l'eau, c'est-à-dire les six dernières années.

M. le président :

Nous procédons au vote si vous le voulez bien.

M. GUTTON :

Il est important qu'il y ait des élus dans cette commission. En fait, nous n'y avons que des spécialistes de la biodiversité. Je ne dis pas que les élus départementaux ne sont pas des spécialistes mais il faut qu'ils apportent aussi une dimension plus large que les représentants associatifs.

M. le président :

Le vote est clos.

- *Commission relative aux milieux naturels - Conseils départementaux - Candidats : M. Ledoux et M. Brugère.*
- ***M. Ledoux (49 voix) et M. Brugère (39 voix) sont élus à la majorité.***

**ÉLECTION AU COMITÉ DE GESTION
DES RÉSERVOIRS DE NAUSSAC ET VILLEREST
ET DES ÉTIAGES SÉVÈRES DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE**

Point « Instances » n°8 de l'ordre du jour

M. le président :

Nous continuons avec le comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères du bassin Loire-Bretagne. Il convient de procéder à l'élection de trois représentants ou représentantes des collectivités territoriales. Il s'agit d'un scrutin nominal à un tour à la majorité relative. Nous avons à ce jour deux candidatures, celles de Mme Rousset et de M. Ferrand.

M. GUTTON :

Nous avons trois places et deux candidats. Ce comité de gestion joue un rôle important sur le bassin de la Loire. Le directeur régional de l'environnement y participe activement.

M. BRULÉ :

Sous la houlette de la préfète de région qui préside... C'est un comité où nous examinons très régulièrement, chaque fois que c'est nécessaire, l'évolution du débit de l'Allier, de la Loire et du fonctionnement associé des deux barrages de Villerest et Naussac. Le comité a défini les régimes de gestion de ces barrages et intervient pour prendre des décisions tout au long de l'année en

fonction de la situation hydrologique du moment et des prévisions pour déterminer les lâchers d'eau.

Le comité a beaucoup travaillé en 2019 et 2020 compte tenu de l'étiage extrêmement important qui a eu lieu. Il a travaillé aussi un peu à blanc parce que cela n'a pas eu à trouver de concrétisation lorsqu'il y a eu en début d'été cette année un problème à Vichy à cause d'une rupture de barrage. La question s'est posée de savoir comment reconstituer ce plan d'eau pour garantir l'approvisionnement en eau potable notamment. Il se trouve que la pluviométrie de cet été a permis de ne pas avoir besoin de recourir aux lâchers de Naussac.

Nous allons consulter prochainement ce comité sur les orientations de gestion en matière d'étiage et de sécheresse par rapport aux règles de restriction éventuelle d'irrigation. Un nouveau décret est sorti. Nous allons devoir aussi en parler dans ce comité qui est extrêmement important pour le bassin.

M. le président :

Je ne peux qu'encourager une troisième candidature. S'il y avait quelqu'un dans le secteur de Clermont-Ferrand qui pouvait être candidat, ce serait parfait.

M. PAGESSE :

Je veux bien être candidat. Je suis délégué à la Gemapi de ma communauté de communes. Nous sommes traversés par l'Allier. Je suis intéressé tant par l'approvisionnement en eau potable - celle-ci étant, y compris pour la ville de Clermont, pour partie issue de la nappe en correspondance -, mais aussi par l'eau industrielle puisque nous avons une vingtaine de grosses entreprises, dont une dizaine qui sont très grosses, ainsi que par les questions agricoles.

M. le président :

Y a-t-il d'autres candidatures ? Nous avons donc trois candidats : Mme Rousset, M. Pagesse et M. Ferrand.

M. GUTTON :

Nous pouvons lancer le vote. Je crois que M. Pagesse était déjà membre de cette instance mais en tant que représentant du bloc communal. Vous êtes élu deux fois. Je ne vais pas dévoiler tout de suite les résultats mais vous êtes probablement élu deux fois. Cela vous donne une légitimité supplémentaire. M. Brulé en tiendra compte.

M. le président :

Nous clôturons le vote.

M. GUTTON :

M. Pagesse a obtenu 49 voix, M. Ferrand 47 voix et Mme Rousset 46 voix sur 53 suffrages exprimés. M. Pagesse y est déjà, donc nous n'allons pas remettre son nom. Les nouveaux élus sont Mme Rousset et M. Ferrand.

- *Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villereest et des étiages sévères du bassin Loire-Bretagne - Candidats : Mme Rousset et M. Ferrand.*
- **Mme Rousset (46 voix) et M. Ferrand (47 voix) sont élus à la majorité.**

Mme ROUSSET :

Nous faisons peut-être une petite erreur d'appréciation sur cette commission. Certes, on parle de Villereest et de Naussac. Leur objectif est d'alimenter tout l'Allier pour l'un et toute la Loire pour l'autre. Il n'y a donc pas que les élus de l'amont qui sont concernés par cette problématique

puisque justement, c'est une mission qui est faite pour les personnes de l'aval, que nous décrivons un petit peu parfois parce que nous sommes en difficulté aujourd'hui. Cela aurait pu être ouvert à tout le monde.

M. le président :

Bien sûr. S'il y a des candidats, nous prenons.

M. GUTTON :

Vous avez raison, Mme Rousset. Il faudrait qu'avec la Dreal, nous représentions à l'occasion d'un comité de bassin le rôle de cette commission, le rôle des réservoirs. Nous pourrions solliciter l'établissement public Loire de façon à pouvoir faire cette présentation.

M. PIRIOU :

Surtout que l'établissement public Loire dicte l'augmentation des besoins. Il faudrait multiplier par trois les lâchures actuelles. Je laisse méditer chacun des participants.

Mme ROUFFET-PINON :

Comment se fait-il qu'il y a deux ou trois ans, si je me souviens bien, des personnes du collège des usagers non économiques pouvaient se présenter ? Je le sais parce que je m'étais présentée.

M. GUTTON :

Mme Rouffet-Pinon, ils y sont bien. Il s'agit de renouveler des membres tout simplement du fait des élections. On ne complète pas entièrement la composition.

ÉLECTION À LA COMMISSION DES USAGERS DU SOUTIEN DES ÉTIAGES DE L'ALLIER ET DE LA LOIRE

Point « Instances » n° 9 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Nous avons été sollicités par l'établissement public Loire pour des désignations d'agriculteurs irrigants et de représentants industriels. En réanalysant cette demande, nous nous interrogeons sur l'intérêt d'un vote au comité de bassin. Il nous semblerait plus pertinent que les groupes concernés (les agriculteurs et les industriels) proposent les représentants que le président du comité de bassin transmettrait ensuite au président de l'établissement public Loire. M. Fréchet peut en dire deux mots.

M. FRÉCHET :

Bonjour à toutes et à tous. Chers collègues, en fin de compte, si les collèges des agriculteurs irrigants et des industriels se mettent d'accord pour cinq représentants, dont EDF obligatoirement pour les industriels, nous n'y voyons aucun inconvénient.

M. le président :

Faisons ainsi.

M. GUTTON :

S'agissant d'EDF, je pense que M. Combemorel se dévouera ou enverra un collaborateur.

M. FRÉCHET :

Nous comptons sur lui.

M. GUTTON :

Vous nous transmettez à ce moment-là les propositions. Puis, le président du comité de bassin les transmettra formellement à l'Établissement public Loire.

M. DEGUET :

Nous avons été très étonnés de cette nouvelle demande. Il y a déjà le comité de gestion de Naussac dans lequel il y a tous les représentants, y compris les élus. Là, tout d'un coup, il apparaît une nouvelle commission. Pour dire les choses rapidement, vous allez présenter cela comme une commission technique. Nous n'imaginons pas que tous les EPTB vont demander, quand ils font une commission technique à l'Agence de l'eau, de formuler des propositions. Cela nous paraît vraiment bizarre que cela se passe de cette façon. Si ce n'est pas une commission technique, nous nous interrogeons beaucoup sur la notion d'usagers du soutien d'étiage. Si l'essentiel des utilisateurs des soutiens d'étiage, ce sont les irrigants et EDF, nous nous posons un peu de questions sur la vision globale de la politique de l'eau pour l'établissement public Loire.

M. FRÉCHET :

Cette commission n'est pas nouvelle, elle existe depuis 2006 pour examiner le financement de l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages. Nous récoltons à peu près, pour entretenir nos deux barrages, 4 M€ par an. Cette commission a lieu pour fixer la redevance des utilisateurs. Cela n'a rien à voir avec ce qui a été voté avec le comité de gestion. Là, nous sommes vraiment sur la technique des barrages pour le financement. Ce sont ceux qui financent qui travaillent ensemble pour fixer le coût de la redevance.

M. le président :

Mes chers collègues, nous arrivons à la fin de nos désignations. Je vous remercie de votre participation.

**PROJET D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRÊT COMMUN (PAIC)
RELATIF À LA GESTION DES INFRASTRUCTURES
DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS
SUR LE BASSIN DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS**

Point « Inondations » n° 1 de l'ordre du jour

M. GANDRIEAU :

La commission Inondations-plan Loire est une commission un peu à part dans le comité de bassin. Elle compte en son sein des personnes qui regrettent de ne pas être au comité de bassin et de ne pas pouvoir voter. Je leur ai promis que je le dirai ici. Ils viennent mais ils n'ont pas le droit de voter alors qu'ils ont un rôle important dans des associations de riverains qui sont inondés.

La commission a aussi un rôle de mise en place du plan de gestion des risques d'inondation. Vous savez qu'il est en consultation. Il va donc être modifié, puis validé par la préfète de région.

Elle a aussi un autre rôle de labellisation des Papi (programmes d'action de prévention des inondations). Là, pour une fois, ce n'est pas avec l'argent de l'Agence. C'est pour cela que c'est un peu à part puisque c'est bien le fonds Barnier qui finance ces éléments.

En introduction, je ne peux pas passer sous silence le fait qu'il ne passe pas une semaine sans que nous voyions des inondations catastrophiques un peu partout. Nous nous apercevons qu'il y a

parfois des pertes humaines, souvent des pertes de biens. Cela nous interpelle tous beaucoup. C'est un sujet qui va devenir de plus en plus prégnant demain. J'essaierai de faire en sorte que tout le monde puisse y participer et donner un avis pour essayer d'améliorer les choses, ou au minimum, de prévenir un peu mieux parce que c'est le moins que nous puissions faire.

Ce sont souvent maintenant des inondations qui nous surprennent. Elles se produisent plus par ruissèlement. C'est bien l'intensité de la pluie qui fait tout, avec des quantités énormes qui tombent sur un point donné. Cela nous change des crues importantes. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Cela nous change des submersions. J'ai vécu une submersion avec 29 morts que j'ai toujours dans la tête. Cela nous change d'autres inondations qui sont des remontées de nappe qui existent aussi.

La commission Inondations-plan Loire s'est réunie le 15 septembre, avec un seul sujet à l'ordre du jour que nous avons souhaité aborder tranquillement. Nous avons l'habitude de ne pas trop parler de la Loire, ce qui est un peu dommage. En l'occurrence, c'est un examen de projet d'aménagement d'intérêt commun. Le sigle PAIC agace tout le monde. C'est relatif à la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et de ses affluents, présentée par l'EPL (établissement public Loire).

Le PAIC est une possibilité offerte aux établissements publics territoriaux de bassin et aux Epage par le Code de l'environnement. Il vise à proposer une organisation aux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) pour la délégation ou le transfert de tout ou partie de la compétence Gemapi (gestion de l'eau des milieux aquatiques et de prévention des inondations). Le projet concerne bien les infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et de ses affluents. Je précise bien « et de ses affluents » ; vous verrez tout à l'heure que c'est important. Il a été élaboré par l'établissement public Loire.

Ce type de projet est soumis à l'avis du comité de bassin. Le comité syndical de l'EPL a délibéré le 9 juillet 2021. M. Fréchet a présenté M. Xavier DUPONT qui est délégué missionné à l'anticipation du transfert de la gestion des digues domaniales.

Soucieux de répondre à l'annonce de la nouvelle compétence Gemapi, notamment pour la partie « prévention des inondations », de nombreux EPCI ont sollicité l'établissement public Loire dès 2016 pour analyser l'opportunité et la faisabilité de réaliser un PAIC à l'échelle du bassin de la Loire pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations.

L'évolution des compétences en matière de gestion de l'eau, l'évolution de la réglementation sur les ouvrages hydrauliques, l'exercice plein et entier de la compétence par les EPCI sur les digues domaniales à compter du 29 janvier 2024 en vertu de la loi Maptam de 2014, c'est la fin de la gestion par les services de l'État en 2024 qui pose beaucoup de questions aux EPCI, surtout sur le volet financier.

L'importance des crues potentielles de la Loire, la présence du barrage de Villerest en amont permettant une action sur les crues et l'existence de systèmes d'endiguement au fonctionnement complexe et pour partie interdépendant tout au long de la Loire, ce sont les principaux arguments qui militent pour partager une vision globale de la gestion des ouvrages hydrauliques à l'échelle du bassin Loire.

L'établissement public Loire est un acteur reconnu. Ce n'est plus la peine de le présenter. Nous savons qu'il mène beaucoup d'actions sur la Loire depuis longtemps. Le périmètre de reconnaissance de l'établissement public Loire en tant qu'EPTB comprend la quasi-totalité des systèmes de protection contre les inondations de l'axe Loire et de ses affluents.

Les ouvrages représentent 900 km de digues, dont 500 km de digues domaniales qui vont être transférés en 2024. Le coût d'entretien à l'exploitation annuelle serait d'environ 5 M€. Le montant d'investissement restant pour mettre à niveau l'ensemble des systèmes d'endiguement s'élève à 350 M€.

Dans un premier temps, le régime d'exercice de la compétence retenu préférentiellement par le PAIC est la délégation de gestion. Cette procédure est plébiscitée par les collectivités car elle est plus souple que le transfert de compétence. La gouvernance est organisée à partir des instances décisionnelles de l'établissement public Loire et de trois commissions territoriales regroupant des délégués élus et évitant par ailleurs une trop grande complexité administrative.

L'organisation fonctionnelle et technique repose sur une cible de 40 équivalents temps plein en termes de personnel. Ces agents seraient répartis dans six plateformes territoriales assurant une

proximité au plus près des ouvrages et des collectivités. Les missions de ces plateformes sont exclusivement dédiées à la gestion des ouvrages (ingénierie, exploitation et entretien).

Après la présentation de l'établissement public Loire et l'exposé de l'avis proposé par la Dreal Centre-Val de Loire, il y a eu une séquence de questions-réponses et débats. Deux points sont ressortis. Le premier correspond à une vision du projet exclusivement porté par les collectivités, sans concertation avec les autres parties prenantes, élus et associations. La réponse qui a été donnée consistait à préciser que les systèmes d'endiguement sont une compétence qui est du ressort des collectivités.

Concernant le PAIC, le Code de l'environnement requiert l'avis du comité de bassin et celui des CLE des Sages. Je pense que c'est dans ce domaine que nous pouvons avoir l'ensemble des associations qui donnent leurs avis. La commission Inondations-plan Loire demande à être informée de l'évolution de la mise en œuvre du PAIC régulièrement. Ce sera précisé dans la délibération.

Il est précisé que les choix exprimés sur les opérations d'investissement des systèmes d'endiguement s'inscrivent majoritairement dans des stratégies de gestion du risque d'inondation largement concertées dans le cadre des stratégies locales de gestion des risques d'inondation et des plans d'action de prévention des inondations (Papi).

La deuxième question portait sur les périmètres d'intervention, notamment sur les affluents eu égard au choix du PAIC de coupler la gestion des infrastructures dures à celle des ZEC (zones d'expansion des crues) et autres solutions fondées sur la nature.

Sur les affluents non pourvus de systèmes d'endiguement, l'identification et la reconnaissance de zones d'expansion des crues sont des outils importants de la gestion du risque d'inondation. Sur les bassins de la Vienne et de la Sèvre nantaise, deux établissements publics de territoire de bassin œuvrent sur le champ de la gestion des risques d'inondation et sont donc porteurs de Papi. Toutefois, ces territoires ne sont pas concernés par des infrastructures de protection et ne sont pas concernés par l'axe Loire.

Bien que le périmètre du PAIC n'intègre pas les affluents non pourvus de système de protection, la commission Inondations-plan Loire souhaite que l'établissement public Loire travaille davantage sur les stratégies élaborées sur les affluents concernés par les zones d'expansion des crues. Par ailleurs, le rôle des plateformes de proximité, notamment le recrutement des agents qui les composent et la gestion des ouvrages hydrauliques nécessitent des compétences durables et stables. Le recours à l'emploi à durée déterminée est déconseillé.

La gouvernance mise en place entre EPCI pour piloter le choix d'investissement sur un système d'endiguement, l'acquisition de connaissances en cours afin de préciser la protection apportée par les ouvrages avant que les ouvrages intègrent le dispositif de gestion proposé suivant le choix de la collectivité, plus la vision globale des systèmes de protection nécessaire compte tenu de leur forte interdépendance et de la solidarité indispensable des structures compétentes entre l'amont et l'aval, en particulier sur la Loire, il en ressort un besoin d'approfondir la question sur les affluents.

Il y a eu un vote : 12 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions. La CIPL suggère de recommander aux porteurs de projets que les EPCI du bassin s'inscrivent dans le cadre du PAIC, et a minima, procèdent à des choix cohérents par grand système d'endiguement.

Les délégations concernent des blocs de missions suffisants permettant à l'établissement public Loire de renforcer ses compétences techniques et de réaliser des économies d'échelle par une mutualisation suffisante.

Les EPCI, avec l'établissement public Loire, étudient la possibilité d'opérer à terme par un transfert de compétences. C'est plus fort que la délégation mais il nous a été expliqué clairement que les EPCI étaient plus intéressés d'aller vers ce choix.

Le comité de bassin demande à être informé de l'évolution de la mise en œuvre du projet d'aménagement d'intérêt commun afin de débattre de ces évolutions.

Le comité de bassin souhaite également que l'établissement public Loire travaille davantage sur les stratégies élaborées sur les affluents concernés par les zones d'expansion des crues.

M. FRÉCHET :

Merci, M. Gandrieau, pour ce retour très précis. En effet, nous avons passé un long moment à la commission. Je crois que c'était indispensable. Je voulais simplement redire que ce PAIC est à la demande et au service des territoires et des EPCI qui, je le rappelle, ont la compétence Gemapi, donc PI (prévention des inondations) pour ce qui nous concerne aujourd'hui.

Pourquoi l'établissement public Loire ? Parce que c'est un établissement de bassin qui a une vision globale, donc une vision beaucoup plus intéressante pour les travaux. Puis, par rapport à une répartition de masses financières, nous savons que cela va être un gros souci. Cela permettra de travailler plus facilement et de pouvoir répartir ces subventions sur l'ensemble du territoire.

Nous avons parlé des infrastructures dures avec les digues, mais aussi douces avec les zones d'expansion des crues. En l'occurrence, cela ne peut être fait que sur le bassin, avec une répartition entre tous les territoires. C'est vraiment très important.

Ensuite, pourquoi la délégation ? Nous allons être clairs. L'EPL a largement préféré le transfert de compétences. Nous savons très bien aujourd'hui que les EPCI ne sont pas prêts à faire ce transfert. Il faut montrer ce que nous sommes capables de faire, comment cela fonctionne. La délégation est vraiment voulue par tous les présidents d'EPCI. Nous sommes là à leur service. Nous nous adaptons à leurs demandes pour laisser la liberté, qu'elle soit technique ou financière, à chaque EPCI parce que ce sont eux qui connaissent mieux leur territoire.

Nous avons dit qu'il y aurait six plateformes pour être au plus près des territoires. Dans ces plateformes, on fait une certaine mutualisation. Une solidarité est exercée dans un premier temps avant d'aller plus loin. Encore une fois, il y a les digues non domaniales sur lesquelles nous travaillons déjà. Dans quelque temps, les digues domaniales vont être un gros morceau. Je pense que nous pouvons apporter cet avis.

Je rappelle que l'établissement est lié uniquement à des élus autour de la table de façon à pouvoir travailler. Les décisions seront prises à l'établissement mais surtout dans les instances locales, donc dans les EPCI.

M. le président :

Cela vient bien en complément du propos du président Gandrieau. Nous avons intérêt à nous tenir au courant régulièrement de l'avancée de tous ces travaux et de la cohérence. Nous voyons encore une fois l'utilité de l'EPL pour venir en appui aux EPCI. Comme l'a fort bien dit M. Fréchet, nous savons bien qu'un transfert de compétence pur et total est un peu difficile sur des compétences nouvelles de ce type. Y aller progressivement, c'est déjà une avancée. En tout cas, bravo.

M. BRULÉ :

Je voudrais souligner la qualité du document de l'EPL et la qualité, comme disait M. Fréchet, de l'offre de l'EPL qui allie à la fois l'approche et la prise en compte globales sur l'ensemble de la Loire - il est effectivement indispensable d'arriver à traiter un certain nombre de problématiques à cette échelle - et l'approche territoriale via les plateformes pour adapter l'action à chaque territoire. C'est vraiment la conjugaison des deux et l'équilibre des deux qui est un point important.

Je signalerais un deuxième point également. Il y a, au sein de l'EPL, une mobilisation importante des élus qui ont été désignés pour conduire ce projet et discuter avec les EPCI. Je crois qu'il est intéressant pour la gouvernance de montrer que des élus se préoccupent de cette responsabilité extrêmement importante qui leur est confiée à travers la gestion de digues qui sont majeures.

Dernier point, je signale aussi que le PAIC est soumis à l'avis non seulement ici mais également dans les Sage concernés.

Mme BRUNY :

Je note avec satisfaction dans ce compte rendu les précisions relatives au recrutement des agents. Nous avons eu en commission une intervention forte sur le recours systématique à des contrats courts qui étaient de six mois et d'autres contrats courts un tout petit peu plus longs. Nous estimions que pour avoir un travail stable, des compétences suivies de tous les agents, il fallait

avoir un mode de gestion différent et ne pas prendre systématiquement ces contrats de courte durée. Je note avec satisfaction ce qui est mis dans ce compte rendu.

M. DEGUET :

Je voudrais revenir sur la particularité de ce texte par rapport à ce que nous faisons d'habitude à l'Agence de l'eau. Il s'agit non pas d'une décision qui va appartenir au comité de bassin mais d'un avis du comité de bassin sur un document, dont je n'ai pas encore tout à fait compris ce que c'était. Je ne sais pas quel est le texte - mais je vais repréciser cela après - qui nous est soumis par la préfecture et qui va conduire à une signature d'un document. Je pense que c'est le but de cette demande d'avis. Honnêtement, s'il s'agit seulement pour l'établissement public d'offrir des possibilités, je ne vois pas pourquoi il faudrait une signature. Manifestement, il s'agit d'un contrat entre un certain nombre de gens et je ne sais pas ce qu'il y a dans le contrat.

En gros, je ne comprends pas totalement l'objet du texte. Pendant que j'y suis, j'en profite pour dire que le très beau document de l'établissement, qui est parfaitement luxueux, je ne comprends pas de quoi il parle. Si on lui confie simplement la question des digues plus, si j'ai bien compris... J'ai bien aimé le terme d'« infrastructures souples », je trouve cela intéressant. J'aime bien les idées guidées par la nature. Je ne vois pas ce qu'il y a de particulièrement souple mais en plus, clairement, en sous-entendu, je vois dans l'écriture qui en est faite ici que la zone d'expansion des crues est prévue seulement dans les zones non endiguées. Je suis désolé mais je ne crois pas que ce soit la signification des zones d'expansion des crues dans le PGRI ou alors j'ai mal compris le PGRI et dans ce cas-là, je vais changer mon positionnement par rapport au PGRI. Il me semble qu'il y a une interprétation très particulière.

Par-dessus le marché, l'EPL profite de cette brochure pour nous refiler à la page 23 le projet du Veurdre. Sérieusement... Il apparaît. Cela doit bien vouloir dire quelque chose si c'est écrit. Je n'imagine pas que l'on rédige un papier de ce type, très beau, pour ne pas amener d'autres éléments. Je pose la question : c'est quoi ? Parce que très clairement, la façon dont c'est écrit ici donne à l'EPL un rôle qui n'est pas seulement un rôle de construire des digues et qui, d'une certaine manière, recoordonne les SLGRI. Du coup, cela me pose un énorme problème de savoir où est la gouvernance de ces SLGRI. C'est la première chose.

Ensuite, j'entends ce que l'on dit quand on renvoie à des Sage quand il y en a. Je suis désolé, examinez tous les TRI que nous avons sur le bassin, vous verrez qu'il n'y en a pas énormément qui sont dans des Sage. Il n'y en a pas énormément qui sont sur des contrats territoriaux. Précisément, c'est un des défauts du PGRI de ne pas prévoir la structure démocratique dans le cadre des SLGRI, de les laisser à la liberté du préfet qui fait ce qu'il veut. Il faudrait peut-être le voir dans le PGRI mais il est opportun de dire que quand il y a des Sage, et quand il y a des contrats territoriaux, effectivement il faut que ce soit intégré à une politique générale. Dans la question de l'inondation, cela me paraît tout à fait clair.

Puis, quand il n'y en a pas, je pense qu'il faut explicitement prévoir d'associer la population, ce qui n'est pas le cas. Le confier à l'EPL, dont tout le monde a bien compris que c'est une structure d'élus, strictement d'élus qui s'appuie sur des EPCI strictement d'élus aussi, cela élimine de façon absolument claire une très grosse partie des acteurs, en particulier toute la population, toute la société civile, tout ce qui n'est pas acteur de la société en tant que tel. Cela me pose donc problème que la préfecture de bassin passe un contrat avec une structure dans laquelle la représentation institutionnelle de catégories autres que les élus est strictement exclue. Je pense qu'il faut vraiment se poser la question.

Nous allons dans des discussions de commission pour confronter nos points de vue. M. Gandrieau a proposé à juste titre qu'au moins, on revienne devant la commission du comité de bassin, ce qui est plutôt bien mais vous voyez bien que cela ne joue pas complètement le rôle. J'ai vraiment deux questions précises : quel est le mandat ? Que fait l'EPL précisément ? Est-ce que cela déborde ou pas ? Y a-t-il le barrage du Veurdre dedans ? C'est une première chose. La deuxième chose, dans la question de la gouvernance, y aura-t-il une garantie quelconque ? En l'état, nous avons voté contre.

M. PAVILLON :

Je suis vice-président d'Angers Loire Métropole. Je suis membre de l'établissement public Loire et président de la commission aval. C'était juste pour témoigner un petit peu et essayer de rassurer M. Deguet sur à quoi sert ce PAIC.

Nous l'avons bien évoqué, c'est quelque chose de collectif mais avec beaucoup de proximité. Certes, il y a beaucoup d'élus mais dans le travail de terrain que nous vivons au quotidien, l'établissement public Loire nous amène une ingénierie que les EPCI n'ont pas aujourd'hui pour classer des digues. On parle beaucoup des domaniales qui sont déjà là mais il y a aussi toutes les non domaniales. Lorsque nous les classerons, il faut les rendre transparentes, avec des zones d'expansion des crues. Tout un travail se fait donc véritablement localement.

La plateforme d'Angers fonctionne déjà. C'est quelque chose qui donne entière satisfaction. Le côté « proximité » reste à travailler avec des élus qui sont liés aux communes, mais aussi avec les syndicats de rivières dans lesquels il y a beaucoup de personnes, en dehors des élus qui sont représentés ici.

Il y a un travail commun. Je trouve que ce qui est exprimé par M. Deguet est un peu caricatural. Je comprends que c'est quelque chose qui arrive avec un avis mais c'est un peu caricatural. Nous travaillons sur la plateforme d'Angers avec tout le monde, que ce soit les associations piscicoles ou d'autres associations. C'est un mandat pour nous accompagner. Effectivement, c'est l'État qui nous demande de nous coordonner pour pouvoir travailler ensemble. Nous nous coordonnons. En l'occurrence, le PAIC est un outil très performant, avec des plateformes de proximité, mais sans oublier les autres acteurs.

Je ne peux pas laisser dire que les autres acteurs sont laissés de côté. De revenir devant la commission, je trouve que c'est une bonne proposition. J'invite même, comme j'ai pu le faire avec M. Gandrieau, les membres de cette commission à venir sur le terrain pour discuter avec nous, pour échanger, pour voir un peu comment cela se passe.

M. SERVANT :

En l'occurrence, nous sommes encore sur les outils pour mettre en œuvre le programme. Il a été cité des actions plutôt douces. Je ne sais pas si c'est le terme mais plutôt que de mettre des ouvrages en dur, il s'agit de développer les zones d'expansion des crues. Cela va effectivement concerner des surfaces agricoles mais pas que.

Dans le cadre de la commission mixte Inondations, a été travaillé il y a trois ans un guide de prise en compte des inondations dans les activités agricoles. Dans un premier temps, on parlait d'agriculture mais ensuite, il avait été rajouté « et des espaces naturels » à la suite d'une demande des associations environnementales.

J'avais travaillé sur ce guide à l'époque. Cela permettait de mettre en place des protocoles avec le milieu agricole pour que des surfaces puissent être utilisées en expansion de crues sur inondation. Face à la difficulté de prise en compte des pertes que les assurances ne veulent pas assurer parce que ce n'est pas de la météo locale, ce guide a été élaboré pour que les collectivités ou les organismes puissent établir des protocoles, que les choses soient clairement définies à l'avance et quand il y a des expansions de crues, qu'il n'y ait pas à rediscuter chaque fois comment les dégâts agricoles sont pris en compte. Cela prend en compte les cultures, les périodes. Une crue sur une prairie naturelle au mois de janvier, c'est à peu près normal. En zones humides, cela fait partie du cycle. En revanche, une crue sur une culture de céréales en mai et juin, cela n'a pas tout à fait le même impact.

Ces protocoles permettent de mettre cela en œuvre. A la demande du président de la CMI, il y a une révision de ce guide aujourd'hui pour l'actualiser en fonction des évolutions depuis quelques années. Je voulais savoir si c'était intégré dans ce programme puisque j'ai vu dans les recommandations que le comité de bassin demande à voir comment les expansions de crues se mettraient en œuvre. Cela fait-il partie du programme ?

M. GUTTON :

M. Michel nous avait raconté son expérience de mise en place de compensations sur des zones d'expansions de crues.

M. MICHEL :

Nous avons effectivement une expérience par rapport à cela. Nous avons mis en place treize réservoirs à sec pour stocker de l'eau. Nous avons signé une convention. Nous avons imaginé la surinondation. Nous l'avons expertisée. Nous l'avons hypothéquée. Nous avons indemnisé la perte de valeur vénale. Chaque fois qu'il y a une inondation, nous indemnisons les agriculteurs pour la perte occasionnée, avec une commission composée de la chambre d'agriculture, du barème des calamités agricoles et nous-mêmes. Nous nous assurons nous-mêmes ; c'est-à-dire que dans notre budget chaque année, nous mettons 20 k€ pour assurer la provision en cas de dégâts. Si nous devons indemniser la totalité des cultures sur trois années, il faudrait une réserve de plus de 300 k€

M. le président :

C'est une expérience intéressante que nous pourrions partager avec les uns et les autres.

M. DORON :

J'ai besoin d'une clarification. Certains éléments ont été soulevés par M. Deguet. La question qui se pose à moi par rapport à cela et au-delà des missions de l'EPL qui seraient transférées à cette nouvelle organisation territoriale, y compris les compétences sur les digues, c'est le fait que d'un côté, nous avons un certain nombre d'EPCI à qui la compétence Gemapi a été confiée. Ces EPCI ont à l'interne des compétences humaines, des moyens et des ressources. Là, on nous dit que pour mettre en place ce PAIC, l'EPL affiche trois commissions territoriales, un budget et 40 équivalents temps plein répartis sur six plateformes territoriales.

Cela m'interpelle parce que j'ai l'impression que l'on crée une structure en lieu et place et qui vient faire un peu doublon avec les compétences mobilisables sur les territoires. Au-delà même de la question de forme, cela m'interpelle sur le fond sachant que là, nous allons faire appel à des fonds « agence de l'eau ». Je suis là aussi, comme je l'ai dit ce matin, soucieux de l'euro efficacement investi. Je pense que cette prise de compétence par l'EPL ne doit pas se substituer et ne doit pas contrarier la prise de compétence Gemapi à l'échelon des EPCI sur les territoires.

M. le président :

Nous avons bien compris mais je n'ai pas le sentiment que c'est le cas parce que la prudence des EPCI dans le transfert de compétences démontre que les EPCI n'ont pas envie d'être dessaisis.

Mme HAAS :

Je suis moi-même élue de la ville de Tours. Je suis totalement d'accord que nous avons besoin d'une expertise pour la gestion de ces digues en 2024. Cela représente beaucoup de travail, beaucoup d'expertise. Les EPCI ont certainement besoin d'un coup de main.

Ma question, au-delà de l'euro bien dépensé, c'est celle de la démocratie. Je pense que nos instances ont tout à gagner à une ouverture vers les usagers qui sont justement un peu en bout de ligne. Les usagers économiques en général ont déjà des moyens d'être en lien avec les politiques. En revanche, chez les usagers non économiques qui sont des gens normaux - je les vois régulièrement dans ma ville -, il y a beaucoup de grogne par rapport au fait que les choses soient faites tout le temps sans eux.

Je rejoins un peu M. Deguet sur cette question, non pas que je m'inquiète de ce que pourrait faire l'EPL, c'est plutôt que je m'inquiète de l'image que nous renvoyons qui est quand même une image assez fermée. Ce que nous faisons est déjà très compliqué. Je l'ai vécu avec la concertation sur le Sdage qui ne décolle pas. Il faut le dire. Il faut être honnête avec nous-mêmes. Nous avons du mal à faire en sorte que les gens s'intéressent à un domaine qui est radicalement important pour la suite, que ce soit l'agriculture ou l'eau potable.

Je m'inquiète en effet qu'il y ait une forme d'entre soi d'élus. Nous avons une remontée des territoires, avec beaucoup d'inquiétude de la part de nos concitoyens et concitoyennes.

M. le président :

Vous avez raison, c'est l'un des défis que nous devons relever. J'ai été interviewé il y a quelques jours par une mission, la mission Lavarde qui travaille sur une réflexion sur l'eau. Je disais à la mission que la difficulté, c'est que nous devenons des experts de l'eau. C'est un monde très technique. Il faut faire attention à l'entre soi parce que nous ne sommes plus compréhensibles à l'extérieur. L'un des défis qu'il va falloir relever, c'est comment rendre accessibles toutes nos réflexions, avec leur complexité que nous venons encore de mesurer à travers ce projet. Je partage. Il va falloir que nous réfléchissions collectivement à ce sujet.

M. FRÉCHET :

Nous parlions tout à l'heure des digues et des zones d'expansion de crues. Quand il y a des digues, c'est que souvent, il y a des populations derrière. Les digues sont là pour protéger les populations. Par conséquent, les zones d'expansion de crues ne sont pas dans les villes, elles sont plutôt en effet dans les campagnes. Cela a été dit tout à l'heure, nous faisons déjà sur le Roannais des dédommagements et cela fonctionne très bien sur une digue qui sert quand il y a des inondations. Des indemnités sont mises en place en faveur de l'agriculteur.

Après, il y a une chose qui n'a pas été comprise. L'établissement public Loire ne va prendre le travail de personne. Nous n'allons pas prendre une compétence qui n'est pas la nôtre. Je rappelle que la compétence est aux EPCI, idem pour les personnels. Bien sûr que les gros EPCI ont du personnel. Là, nous allons travailler avec eux sur les plateformes. En fin de compte, la question se pose pour les petits EPCI et les communautés de communes quand ils n'ont pas le personnel. C'est là que nous allons pouvoir leur apporter une valeur ajoutée et que nous allons pouvoir fédérer et donner de l'expertise.

Pour le Veudre, j'ai peut-être loupé ce paragraphe mais je vous rassure, nous n'avons aucune velléité là-dessus. Je crois qu'il est mort et enterré. D'ailleurs, les terrains ont déjà été revendus. Là-dessus, n'ayez pas trop d'inquiétude. Encore une fois, l'établissement ne va pas prendre la place des EPCI, des territoires. Il est là uniquement pour fédérer, organiser et apporter son expertise. Nous retrouvons les mêmes élus des territoires. Je suis vice-président d'un EPCI et je me retrouve à l'établissement. Nous travaillons ensemble.

Nous-mêmes sur Roanne, nous n'avons pas l'expertise. Nous avons surtout besoin d'avoir une vision globale de bassin. C'est ce qui est important. Nous n'allons pas travailler chacun dans notre petit coin sur ces digues. Il nous faut avoir une vision globale. Encore une fois, il y a des problèmes financiers. Il y a de l'argent à trouver. Nous serons plus fort unis, tout en ayant une vision globale.

M. le président :

C'est effectivement plutôt une chance d'avoir l'EPL finalement. C'est un outil qui permet de faire collectif tout en maintenant la compétence au sein des EPCI. Je voudrais bien que l'on puisse apporter quelques réponses à la manière d'associer les acteurs autres que les élus dans les réflexions.

M. BRULÉ :

Plusieurs éléments, d'abord, qu'est-ce que le PAIC ? Ce n'est pas un document administratif de l'État, c'est un document élaboré par un EPTB. Ce sont les EPTB qui peuvent l'élaborer, en l'occurrence l'EPL. Il est soumis à l'avis d'un certain nombre d'instances. Munis de cela, les EPCI qui sont compétents en matière de Gemapi décident ou non de rentrer dans ce schéma. Le statut, c'est de formaliser ce que peut faire l'EPL en termes de mutualisation de la gestion de cette compétence « prévention des inondations ». C'est vraiment un document d'orientation qui est la base de travail entre l'EPTB et les EPCI.

Concernant le petit détail sur le Veudre, je viens de relire le paragraphe. Il faut se préoccuper de la manière dont cette zone va pouvoir, le cas échéant, être intégrée dans une gestion globale, y compris en matière d'inondation, comment nous pouvons valoriser le patrimoine biologique, etc. Cela illustre surtout le fait que le sujet « zones d'expansion de crues » est devant nous. C'est cela que veut dire le PAIC, si j'ai bien lu. Il s'agit de dire que cette question, il va falloir la traiter. En l'occurrence, nous sommes vraiment sur des sujets où l'échelle de l'EPCI n'est pas adaptée. Par conséquent, la plus-value de l'EPL est, pour moi, évidente. Ces zones d'expansion de crues

peuvent être derrière un certain nombre de digues. C'est d'ailleurs de cette façon que fonctionne d'ores et déjà le système d'endiguement de la Loire. C'est une gestion, y compris des inondations par retour mais avec une cinétique qui est contrôlée. C'est l'intérêt d'un certain nombre de systèmes d'endiguement.

La gouvernance est un sujet extrêmement important. Je reviens un peu sur ce qu'a dit M. Fréchet. La compétence aujourd'hui est une compétence des EPCI. Le législateur a dit que ce sont les EPCI. Il n'y a pas d'autre gouvernance que celle que l'EPCI veut bien mettre en place avec sa population. Je crois que les élus, sur ce sujet, prennent toujours le soin de discuter sous une forme ou sous une autre avec leur population parce que c'est extrêmement sensible.

En l'occurrence, nous sommes simplement dans une délégation, un transfert à l'EPL. Ce sont donc l'EPL et les EPCI qui doivent discuter avec la population dans les mêmes formes que celles qui auraient été utilisées par les EPCI. Il n'y a pas de formalisation en dehors de tout ce que nous avons dit (comité de bassin, forum des acteurs...). Nous en parlerons aussi dans le cadre du plan Loire. C'est cela qui est formalisé. Le reste, c'est le fonctionnement normal de tout maître d'ouvrage public. Je crois qu'il y a aujourd'hui peu de maîtres d'ouvrage public qui font des choses tout seuls dans leur coin sans s'adresser à la population. C'est à construire entre l'EPL et les EPCI.

Concernant les moyens, tel que je l'ai compris, il y aura une organisation pour faire en sorte qu'il y ait une complémentarité, qu'il n'y ait pas de doublon. L'EPL ne fera pas tout seul, il s'appuiera sur les EPCI, même en gestion de crise sur les communes parce que tout le monde est mobilisé en général en gestion de crise. La plus-value est d'organiser un système qui permet de bien mobiliser l'ensemble des forces en présence, que ce soit en prévention courante ou que ce soit en gestion de crise.

Nous sommes, à mon avis, sur la bonne échelle. S'il n'y avait pas eu l'EPL, qu'aurions-nous fait ? Nous aurions inventé des syndicats mixtes. Nous l'aurions créé de toute façon parce qu'il faut appréhender les choses un peu plus globalement. Nous nous serions retrouvés à créer un millefeuille administratif de plus. Le fait que l'EPL soit présent est une chance pour ce territoire.

M. GANDRIEAU :

Je crois qu'il faut faire attention à ne pas regarder le passé comme étant... L'EPL a l'air de faire peur. Je découvre l'EPL, il ne me fait pas peur. J'ai bien écouté M. Fréchet. J'ai écouté beaucoup de personnes qui y travaillent. Ils ont plutôt une volonté de mutualiser et venir en complément des compétences des hommes et des femmes sur ce dossier. Il faut arrêter d'en faire un vilain petit canard qui va prendre l'argent de l'Agence. Je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas l'agence qui paie. C'est de l'argent qui vient d'ailleurs et non pas de l'Agence de l'eau. Il faut arrêter avec cela.

Après, j'avais un ami qui disait : une haie à la fois. Nous sommes partis sur un 1.000 m de course d'obstacles. Nous franchissons une haie à la fois. C'est une sacrée haie que nous sommes en train de franchir là parce qu'ils sont en train de montrer comment nous pouvons nous associer en commençant par certains territoires qui sont plus près que d'autres. Il faudra peut-être poser des questions aux agglomérations si elles sont toutes prêtes à venir dès demain. Il y a un sacré travail à faire. Je trouvais que la première haie est la bonne.

M. le président :

Je trouve aussi. Ce n'est pas simple. L'EPL peut être un vrai atout pour coordonner. Maintenant, il va falloir que nous travaillions sur la question qui a été posée par M. Deguet : comment informons-nous ? Comment partageons-nous ? Je fais confiance à l'EPL pour y réfléchir. En tout cas, je trouve aussi que c'est une belle avancée.

Il est 15h55. Mme la préfète va présider le conseil d'administration de l'Agence dans quelques minutes. Je vous propose, mes chers amis, de clore ce débat et de proposer aux voix la délibération qui est présentée par la commission présidée par M. Gandrieau.

Le règlement intérieur, nous le modifierons. Nous allons y travailler.

Il en est de même sur le conseil scientifique. Nous sommes attachés à construire un conseil scientifique pour notre comité de bassin pour nous épauler dans nos réflexions. Je vous proposerai d'organiser, comme nous le faisons auparavant, un bureau du comité de bassin. Nous allons nous retrouver avec les principaux acteurs du bassin. Tant que la vice-présidence ne sera pas modifiée

pour les acteurs économiques, je verrai avec les acteurs économiques comment nous organiser pour nous permettre d'avoir un interlocuteur pendant la période d'intérim. En tout cas, nous allons essayer de travailler collectivement et de partager tout cela. Je vous propose de voter, si vous le voulez bien.

M. GUTTON :

Concernant le conseil scientifique, nous avons besoin de pouvoir continuer à travailler. Je crois que cela répondait à de nombreuses demandes qui s'étaient exprimées au moment du Sdage et qui avaient été reprises par le candidat au comité de bassin en fin d'année dernière. Nous respectons donc les engagements pris.

M. le président :

Est-ce que tout le monde a voté dans la salle ?

M. GUTTON :

En visioconférence, nous avons perdu quelques personnes. Il y a encore 79 personnes, ce qui est remarquable.

M. le président :

Merci aux collègues d'avoir tenu jusqu'au bout parce que tout cela n'est pas facile. Merci beaucoup pour votre participation. Je vous propose de clore le vote.

M. GUTTON :

Nous avons 135 suffrages exprimés (105 voix pour, 14 voix contre et 16 abstentions).

- *Projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC).*
- **Adoptée à la majorité (105 voix pour, 14 voix contre, 16 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-15 du 7 octobre 2021.

M. le président :

Il me reste à vous remercier toutes et tous de votre participation. Je tiens aussi à remercier M. le Directeur et les services de l'Agence de l'eau qui nous ont parfaitement organisé cette réunion comme d'habitude. Bon retour à toutes et à tous.

M. GUTTON :

Dernière information, nous avons un problème de calendrier des comités de bassin puisque le CNE a été fixé le même jour que la date que nous avons réservée, le 2 décembre, pour le comité de bassin. C'est aussi la date de commémoration de la victoire d'Austerlitz. Après vérification de l'agenda du président du comité de bassin, nous proposons de l'avancer le 23 novembre à la place du 2 décembre. Nous libérons le 2 décembre pour ceux qui ne sont pas membres du CNE. Le CNE doit avoir lieu l'après-midi. Ce sera l'occasion, le 23 novembre, d'examiner le programme de surveillance que vous devez voter pour les six années qui viennent. Ce serait l'occasion d'organiser, parce que nous aurons reçu d'ici là la saisine des ministres de la Transition écologique et de l'Agriculture, un débat autour du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique. Il faut que nous préparions cela. Ce sera l'occasion d'avoir un format un petit peu différent de comité de bassin qui permet de vrais échanges et discussions entre acteurs, peut-être avec des intervenants extérieurs, en valorisant évidemment les compétences disponibles au sein du comité de bassin.

La séance est levée à 16h.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN
du jeudi 7 octobre 2021
(à 9h30 à l'agence de l'eau Loire Bretagne - salle Sologne)

Membres et assistants de droit

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme GRIVOTET Françoise M. RIGLET Jean-Luc
P	Mme ALEXANDRE Delphine	PRÉSENCE EN VISIO	
A	M. ALEXANDRE Thierry		
A	Mme ARCANGER Jacqueline		
P	Mme AUBERGER Eliane	SIGNÉ	
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ	
P	M. AUZEMERY Alain	PRÉSENCE EN VISIO	
A	M. AYRAL Bertrand		
A	Mme BARANGER Hélène		
P	M. BARRY Philippe	PRÉSENCE EN VISIO	
P	Mme BARTEAU Frédérique	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. BAUDOT Christian	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. BAYLE Pierre	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. BEAUDOIN David	PRÉSENCE EN VISIO	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
P	Mme BERNARD Nathalie	PRÉSENCE EN VISIO	
A	M. BERTHIER Emmanuel		
R	Mme BERTRAND Julie R. par Mme Aurélie LASSUS-DEBAT	PRÉSENCE EN VISIO	
P	Mme BERVAS Viviane	PRÉSENCE EN VISIO	
P	Mme BESSIN Sabine	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. BLONDET Jacques	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. BOCK François	PRÉSENCE EN VISIO	M. POIRIER Fredy
P	M. BODENES Jean-Michel	PRÉSENCE EN VISIO	M. DE BOISSIEU Bertrand
P	M. BOILEAU Fabien	PRÉSENCE EN VISIO	
A	M. BOISNEAU Philippe		
P	M. BOIVENT Joseph	PRÉSENCE EN VISIO	
P	Mme BONNEAU Marie-Thérèse	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. BONNEFOUS Nicolas	PRÉSENCE EN VISIO	
R	Mme BONNEVILLE Annick R. par M. Etienne SIMON	PRÉSENCE EN VISIO	
A	M. BOTHOREL Eric		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme BOUVET Françoise	PRÉSENCE EN VISIO (pouvoir à M. DEGUET)	
A	Mme BRAUD Christelle		
P	M. BRIDET Jean-François	SIGNÉ	
A	M. BROSSIER Jean-Claude		
P	M. BRUGERE Didier	PRÉSENCE EN VISIO	M. DOUCET Claude
P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. ALEXANDRE Thierry M. DALLES Bruno
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	Mme MEZIERE-FORTIN Marie
A	Mme BUCCIO Fabienne		
P	M. BURLLOT THIERRY	SIGNÉ	
P	M. CARTIER Johnny	SIGNÉ	M. DUPUY Paul-Henry M. LOCQUEVILLE Bruno
P	Mme CHALOT Marion	SIGNÉ	
P	M. CHITO Christian	SIGNÉ	
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	M. VERRIER Christophe M. BROSSIER Jean-Claude
P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. DALLES Bruno		
P	Mme DAVAL Catherine	PRÉSENCE EN VISIO	<i>M. MILLIERAS Christophe</i>
A	M. DE BOISSIEU Bertrand		
P	M. DE PAUL Camille	SIGNÉ	<i>Mme GARCON Agnès</i>
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	<i>Mme BOUVET Françoise</i>
P	Mme DELATTRE Flavie	PRÉSENCE EN VISIO	
P	Mme DELMOULY Véronique	PRÉSENCE EN VISIO	
R	M. DENEUVY Jean-Philippe R. par Mme Marie-Hélène GRAVIER	PRÉSENCE EN VISIO	<i>M. MAILHOS Pascal</i> <i>M. LESTOILLE Jean-Pierre</i>
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
A	M. DOUCET Claude		
P	Mme DUBOIS Marielle	PRÉSENCE EN VISIO	
A	M. DUPUY Paul-Henry		
P	M. EL ARRASSE Abdelmajid	PRÉSENCE EN VISIO	
P	Mme ENGSTROM Régine	SIGNÉ	
P	M. FAUCONNIER Jean-Michel	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. FAVREAU Laurent	PRÉSENCE EN VISIO	Mme HAMARD Marie-Josèphe
P	Mme FELIX Irène	SIGNÉ	
P	Mme FENEON Stéphanie	PRÉSENCE EN VISIO	
A	M. FERRAND Emmanuel		
P	M. FOUILLET Olivier	PRÉSENCE EN VISIO	
P	Mme FORTUNE Marion	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. FRECHET Daniel	PRÉSENCE EN VISIO	
P	Mme GALLIEN Cécile	PRÉSENCE EN VISIO	Mme GUEUGNEAU Edith
P	M. GANDRIEU James	SIGNÉ	M. MARTINS Elmano
P	Mme GARAND Annabelle	PRÉSENCE EN VISIO	
R	M. GARCIA Pierre R. par M. Steve BILLAUD	PRÉSENCE EN VISIO	
A	Mme GARCON Agnès		
P	M. GAULANDEAU Claude	PRÉSENCE EN VISIO	
P	Mme GERARD Barbara	PRÉSENCE EN VISIO	
P	Mme GERARD Faustine	PRÉSENCE EN VISIO	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme GERVES Valérie	SIGNÉ	
P	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé	PRÉSENCE EN VISIO	
A	Mme GIRAUD Charline		
R	Mme GOUACHE Florence R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	M. SUDRY Fabien M. BERTHIER Emmanuel
P	Mme GOUIN Véronique	PRÉSENCE EN VISIO	Mme BARANGER Hélène
P	M. GRANDIERE Jérémy	PRÉSENCE EN VISIO	
A	M. GRELICHE Eric		
A	Mme GRIVOTET Françoise		
P	M. GUERET Jean-Pierre	PRÉSENCE EN VISIO	
A	Mme GUEUGNEAU Edith		
P	M. GUILLAUME Pierre	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. GUITTON Jean-Sébastien	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. GUYON Didier	PRÉSENCE EN VISIO	
A	Mme GUYOT Justine		
P	Mme HAAS Betsabée	PRÉSENCE EN VISIO	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
R	M. HABERT Laurent R. par Mme Claire JANIN	SIGNÉ	
A	Mme HAMARD Marie-Josèphe		
A	Mme HATSCH Valérie		
P	M. HAUCHECORNE Bertrand	SIGNÉ	
P	M. HENRY Philippe	SIGNÉ	
P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	SIGNÉ (pouvoir à Mme ROUFFET-PINON)	
P	M. HERVE Pascal	PRÉSENCE EN VISIO	
A	M. HUET Gilles		
A	Mme HUET Solange		
A	Mme JOUSSELIN Angèle		
P	Mme KERBORIOU Edwige	PRÉSENCE EN VISIO	M. MENIER Jean-René
P	Mme KERGUILLEC Véfa	PRÉSENCE EN VISIO	M. BOTHEREL Eric
P	M. LABROUSSE Mathieu	PRÉSENCE EN VISIO	
P	Mme LAMOUR Marguerite	PRÉSENCE EN VISIO (pouvoir à Mme ROUSSET)	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. LE COAT Robert	SIGNÉ	
P	Mme LE COGUIC Marjorie	PRÉSENCE EN VISIO	
P	Mme LE FELIC Anne-Élisabeth	PRÉSENCE EN VISIO	
P	Mme LE FERRAND Maryvonne	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. LE GAL Philippe	SIGNÉ	
P	M. LE GOFF Roger	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. LE MAIGNAN Gilbert	PRÉSENCE EN VISIO	
P	Mme LE QUER Marie-Christine	SIGNÉ	
P	Mme LE SAINT Florence	PRÉSENCE EN VISIO (pouvoir à Mme MAHÉ)	
R	M. LEBAS Olivier R. par Mme Aspasia PLEIBER	PRÉSENCE EN VISIO	M. SELLIER Guillaume
P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	
R	M. LEGENDRE Rodolphe R. par Mme Gwenaëlle CROTTE-BRAULT	PRÉSENCE EN VISIO	
P	Mme LEGRAND Marion	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. LEGRET Denis	SIGNÉ	
A	M. LEIBREICH Johann		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. LESTOILLE Jean-Pierre		
A	M. LOCQUEVILLE Bruno		
P	Mme LOUBIERE Delphine	PRÉSENCE EN VISIO	
P	Mme MAHE Laurence	PRÉSENCE EN VISIO	<i>Mme LE SAINT Florence</i>
A	M. MAILHOS Pascal		
A	M. MARCHEGAY David		
R	M. MARTIN Didier R. par Mme Nolwenn BRIAND	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. MARTIN Lionel	PRÉSENCE EN VISIO	
A	M. MARTINS Elmano		
P	M. MARY Jean-François	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. MATHIEU Sylvain	PRÉSENCE EN VISIO	
P	Mme MATHYS Nicole	SIGNÉ	
R	Mme MEDARD Alice-Anne R. par M. Sébastien GOUPIL	PRÉSENCE EN VISIO	<i>M. STOUMBOFF Michel</i>
A	M. MENIER Jean-René		
P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	<i>M. GRELICHE Eric</i>
A	Mme METAYER Béatrice		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme MEZIERE-FORTIN Marie		
P	Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. MICHEL Louis	SIGNÉ	Mme ARCANGER Jacqueline
A	M. MILLIERAS Christophe		
P	Mme MOATAR Florentina	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. MOELO Didier	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. MOREL Gilles	PRÉSENCE EN VISIO	
R	M. MULLIEZ Stéphane R. par Mme Anne SERRE	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. MURZI Lucien	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
P	M. ORFEUVRE Jean-Jacques	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. PAGESSE Pierre	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. PATEY Philippe	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. PAVILLON Jean-Paul	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. PERROCHON Serge	PRÉSENCE EN VISIO	
P	Mme PERTHUISOT Johanne	PRÉSENCE EN VISIO	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme PEYSSELON Valérie	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. PIERSON Jean-Paul	SIGNÉ	
P	M. PIRIOU Jean-Yves	SIGNÉ	M. HUET Gilles
R	M. POINSSOT Christophe R. par M. Alain SAADA	PRÉSENCE EN VISIO	M. LEIBREICH Johann
P	M. POINTEREAU Rémy	SIGNÉ	
P	M. POIRIER Fredy	PRÉSENCE EN VISIO (pouvoir à M. BOCK)	
A	M. PUYRAZAT Michel		
P	Mme RAPOSO Sophie	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. RIEFFEL Jean-Noël	SIGNÉ	Mme VINCE Agnès M. VINCENT Patrick
P	Mme RIFFAUD Samia	PRÉSENCE EN VISIO	
A	M. RIGLET Jean-Luc		
A	M. RIOL Pierre		
P	Mme ROCHER Isabelle	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. RONDEAU Joseph	PRÉSENCE EN VISIO	
P	Mme ROUFFET-PINON Andrée	SIGNÉ	Mme HÉRILIER Marie-Jeanne

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	Mme LAMOUR Marguerite M. FERRAND Emmanuel
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	
A	M. SCHWARTZ Wilfried		
A	M. SELLIER Guillaume		
P	M. SERVANT Luc	SIGNÉ	
A	Mme SIMONNET Pascale		
P	M. SOULABAILLE Yann	PRÉSENCE EN VISIO	
R	M. SPECQ Bertrand R. par M. Frédéric WICKER	PRÉSENCE EN VISIO	
A	M. STOUMBOFF Michel		
A	M. SUDRY Fabien		
A	Mme TAHERI Françoise		
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
R	M. TRETOUT Olivier R. par Mme Lucie TRULLA	PRÉSENCE EN VISIO	M. PUYRAZAT Michel
P	M. UZENAT Simon	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. VACHELARD Jean-Luc	PRÉSENCE EN VISIO	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. VALETTE Charles	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. VALLEE Mickaël	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. VAURS Christophe	PRÉSENCE EN VISIO	
P	M. VENDROT Michel	SIGNÉ	
A	M. VERRIER Christophe		
P	M. VIAL Christophe	PRÉSENCE EN VISIO	
A	Mme VIEL Kathia		
A	Mme VINCE Agnès		
A	M. VINCENT Patrick		
P	M. VOISIN Jean-Bernard	VISIO	

NOMBRE DE PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS	
TOTAL	174 dont représentés : 14 dont pouvoirs : 38
Absents	49

Quorum 1 / 2 de 190 = 95

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	
A	M. DINGREMONT Benoît R. par Mme Agnès RIVOISY-MAAELASSAF	
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
P	Mme MONNIER Véronique	

Participaient également :

	NOM	EMARGEMENT
P	M. BLAISE Dominique <i>Représentant de l'Union Française d'Electricité</i>	SIGNÉ
P	M. CHAPLAIS Samuel <i>Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire</i>	SIGNÉ
P	M. CHAUVIERE Romain	SIGNÉ
P	M. DESBORDES Marc <i>Attaché de bassin Loire ç Bretagne, Eau et Biodiversité</i>	SIGNÉ
P	M. DUPONT Thomas	SIGNÉ
P	Mme LOUBERE Dominique	
P	M. MASINSKI Damien	SIGNÉ
P	M. RIDEAU Rodolphe <i>Technicien gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques</i>	
P	M. ROUSSEAU Bernard	